Série 6. FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX N° 3.

DE L'HÉRÉDITÉ

DE

L'IMITATION ET DE L'ÉDUCATION

AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE MENTALE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Soutenue devant la Faculté de Médecine de Bordeaux,
le 21 Décembre 1883

PAR

PAUL-LOUIS-ALFRED LAVILLE

EX-INTERNE DE L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE TOULOUSE

LAURÉAT DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE LA MÊME VILLE

Premier prix des Cliniques (Médaille d'Argent)

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'Enseignement médical.

Examinateurs de la Thèse : MM. LAYET, *président.*
AZAM.
LAGRANGE.
RONDOT.

BORDEAUX
IMPRIMERIE O.-L. FAVRAUD
30, Place Pey-Berland

1883

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41549617_0072

Série 6. FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX N° 3.

DE L'HÉRÉDITÉ

DE

L'IMITATION ET DE L'ÉDUCATION

AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE MENTALE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Soutenue devant la Faculté de Médecine de Bordeaux,
le 21 Décembre 1883

PAR

PAUL-LOUIS-ALFRED LAVILLE

EX-INTERNE DE L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE TOULOUSE

LAURÉAT DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE LA MÊME VILLE

Premier prix des Cliniques (Médaille d'Argent)

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'Enseignement médical.

Examinateurs de la Thèse : MM. LAYET, *président.*
AZAM.
LAGRANGE.
RONDOT.

BORDEAUX
IMPRIMERIE O.-L. FAVRAUD
30, Place Pey-Berland

1883

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE BORDEAUX

M. DENUCÉ..... Doyen.

PROFESSEURS :

	Messieurs :
Anatomie	BOUCHARD.
Physiologie	ORÉ.
Physique	MERGET.
Chimie	MICÉ.
Histoire naturelle	GUILLAUD.
Pathologie générale	VERGELY.
Pathologie interne	DUPUY.
Pathologie externe	AZAM.
Anatomie pathologique	COYNE.
Histologie et anatomie générale	VIAULT.
Médecine opératoire	MASSE.
Pharmacie	FIGUIER.
Thérapeutique	DE FLEURY.
Hygiène	LAYET.
Médecine légale	MORACHE.
Médecine expérimentale	JOLYET.
Matière médicale	PERRENS.
Clinique médicale	PITRES. PICOT.
Clinique chirurgicale	DENUCÉ. LANELONGUE.
Clinique obstétricale	MOUSSOUS.
Clinique ophthalmologique	BADAL.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MM. ARNOZAN.	MM. DUDON.	MM. TESTUT.
RONDOT.	DEMONS.	CARLES.
LANDE.	PIÉCHAUD.	PÉRIER.
ARTIGALAS.	LAGRANGE.	BLAREZ.
BOURSIER.	PLANTEAU.	BERGONIÉ.
LEFOUR.		

MAITRES DE CONFÉRENCES :

Physique.....	MM. BERGONIÉ.	Histoire naturelle..	MM. PÉRIER.
Chimie.....	CARLES.	Accouchements....	LEFOUR.

CLINIQUES ANNEXES.

Clinique méd. des enfants.	MM. NÉGRIÉ	Maladies vénériennes.	MM. VENOT.
Clinique chirur. des enf..	BITOT.	Maladies mentales...	TAGUET.

Le Secrétaire de la Faculté, F. LAMBERT DES CILLEULS.

La Faculté a arrêté que les opinions émises dans les thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A MON PÈRE — A MA MÈRE

A MA SŒUR — A MON FRÈRE

A MON GRAND'PÈRE — A MA GRAND'MÈRE

A CEUX QUI M'AIMENT — A CEUX QUE J'AIME

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LAYET

PROFESSEUR D'HYGIÈNE

A LA MÉMOIRE DE

M. MARCHANT

ANCIEN-DIRECTEUR, MÉDECIN EN CHEF DE L'ASILE D'ALIÉNÉS
DE TOULOUSE, EX-PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE

A M. MARANDON DE MONTYEL

DIRECTEUR, MÉDECIN EN CHEF DE L'ASILE DE DIJON

A M. AZAM

PROFESSEUR DE PATHOLOGIE EXTERNE

A M. TESTUT

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ

A M. PICOT

PROFESSEUR DE CLINIQUE INTERNE

A M. LAGRANGE

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ

A M. BONNEMAISON

PROFESSEUR DE CLINIQUE INTERNE
A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE TOULOUSE

A M. LABÉDA

PROFESSEUR DÉ MEDECINE OPÉRATOIRE
A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE TOULOUSE

INTRODUCTION

Il disait ce qu'il savait
Et il croyait ce qu'il disait.
(Ch. Nodier.)

La psychologie et la biologie sont deux sœurs qui concourent et travaillent à une même œuvre ; elles s'entr'aident mutuellement et ne sauraient se passer l'une de l'autre sans manquer le but qu'elles se proposent d'atteindre. De même que pour se prémunir contre les maladies du corps ou les combattre, le médecin étudie l'organisation physique au point de vue moral et pathologique, et recherche, pour les signaler, les influences fâcheuses et nuisibles qui atteignent le corps, de même aussi, pour arriver à prévenir, à améliorer, à guérir les affections nerveuses et les perversions mentales, le médecin doit connaître l'organisation psychique, intellectuelle et morale et son fonctionnement normal et pathologique dans ses rapports avec les principaux agents susceptibles d'exercer sur elle des effets funestes ou bienfaisants. Cette obligation qui ressort, du reste, de l'union intime de l'âme et du corps, des influences réciproques du moral sur le physique, et du physique sur le moral ne s'était jamais mieux fait sentir, n'avait paru moins indispensable et plus nécessaire que de nos jours. C'est à la fréquence sans cesse croissante des maladies nerveuses et

mentales qu'est due la création récente de chaires consacrées à leur étude dans les Facultés de médecine, et pour nous l'idée d'un travail sur l'hygiène mentale.

L'alliance que nous réclamons de la psychologie et de la biologie est d'ailleurs aussi facile aujourd'hui qu'elle était impossible autrefois. Tant que la psychologie a été la science de l'âme, l'étude de son essence, la recherche de son origine et de sa fin, tant qu'elle est restée, en un mot, enfermée dans la métaphysique, son objet a été différent de celui de la biologie. Ses procédés et ses méthodes étaient si opposés que nulle entente ne pouvait se faire, et que les savants les mieux disposés étaient réduits à regretter le temps consacré aux problèmes agités par la philosophie classique. Mais aujourd'hui, grâce aux travaux qui seront l'éternel honneur de l'école anglaise contemporaine, la psychologie est devenue la science des phénomènes de l'âme. Renonçant à la vaine recherche des causes premières, elle s'est faite expérimentale et s'est reconnue sœur jumelle de la biologie.

Le biologiste ne se préoccupe pas plus, en effet, du principe de vie que le chimiste ou le physicien ne s'intéressent à l'origine de la force. Tous, ils constatent des phénomènes, les coordonnent, en tirent des lois. C'est dans cette voie que l'école anglaise a eu le génie de pousser la psychologie, voie nouvelle pour elle et féconde, la seule, oserons-nous dire, qui soit scientifique.

Le psychologue laisse donc aujourd'hui le soin aux métaphysiciens de se demander ce qu'est l'âme, d'où elle vient, où elle va, si elle est libre ou non ; il observe sur lui-même, chez les autres, chez les animaux, dans l'histoire et dans

les langues, les phénomènes psychiques. C'est un savant au même titre que le biologiste qui fait de la physiologie comparée. Nous sommes de cette école qui a la prétention de n'être ni spiritualiste, ni matérialiste, et pour nous, la psychologie doit suivre l'exemple de sa sœur, la biologie, qui ne se soucie point du vitalisme ou de l'organicisme.

Pour cette psychologie expérimentale, les phénomènes psychiques découlent d'une force dont elle veut ignorer l'essence, force qui, comme toutes les forces de la nature évolue en raison directe de son impulsion initiale et des circonstances et milieux dans lesquels elle est placée. Lancez une balle dans l'espace, sa course variera avec l'impulsion que vous lui aurez communiquée, les milieux plus ou moins denses qu'elle traversera, les obstacles qu'elle heurtera. Tel le principe psychique se manifestera conformément aux énergies qui seront en lui, aux milieux sociaux dans lesquels il se trouvera placé et aux résistances qu'il trouvera sur son passage. Dans le cas où les énergies, les milieux, les résistances lui seront favorables, ses manifestations seront saines. Dans le cas contraire, elles seront exposées à subir un arrêt de développement et à se pervertir. Il résulte de ces courtes considérations que deux choses sont à considérer dans l'évolution du principe psychique : 1° sa naissance; 2° les conditions dans lesquelles il se trouvera pendant la vie ; aussi une hygiène mentale bien entendue devra s'étendre à l'une et à l'autre.

Telles seront donc les deux grandes divisions de cette étude : Hygiène mentale précédant la naissance et hygiène mentale après la naissance.

La principale base de l'hygiène mentale précédant la naissance est l'*Hérédité* ; nous commencerons, en conséquence, par démontrer son existence et nous en tirerons les préceptes d'hygiène qu'elle nous paraîtra renfermer; nous aurons ensuite à examiner deux points secondaires dont l'importance est parfois capitale : nous voulons parler de l'état des époux au moment même de la fécondation et des conditions de la femme durant la grossesse. Ces trois questions résolues au point de vue de l'hygiène mentale, nous connaîtrons, pensons-nous, tout ce qui est utile à la genèse d'un principe psychique, vigoureux et sain.

L'*instinct d'imitation* et l'*éducation* sont en second lieu, à l'hygiène mentale de l'enfant nouveau-né, ce que l'hérédité est à l'hygiène mentale qui précède la naissance. En vertu de ces deux agents modificateurs, le principe psychique tend à se mettre à l'unisson avec ses congénères tout comme les corps chauds rayonnent les uns vers les autres pour se mettre en équilibre de température. Nous consacrerons, dès lors, la seconde partie de notre thèse, à l'étude de l'imitation et de l'éducation. Or, comme nous verrons, leur action se modifier, aux diverses époques de la vie, suivant les passions qui se succèdent et grandissent chez l'homme et la force qu'acquiert ou perd l'intelligence avec les années, nous serons conduit à reconnaître que l'hygiène mentale varie d'après les âges, et qu'il est indispensable de distinguer une hygiène mentale de la première et seconde enfance; une hygiène mentale de la *puberté, de l'adolescence, de l'âge mûr et de la vieillesse.*

Telle est la trop vaste étude que nous avons choisie pour

faire le sujet de notre thèse inaugurale. Notre prétention n'est pas de la traiter à fond, un volume y suffirait à peine ; mais nous nous estimerons heureux si nous sommes parvenu à condenser en quelques pages les préceptes les plus sûrs pour élever une barrière au flot toujours montant du nervosisme. Nos juges voudront bien nous accorder toute leur indulgence en songeant que nous n'avons cédé qu'au désir d'être utile en appelant l'attention sur une partie trop délaissée et pourtant bien importante de l'hygiène.

DE L'HÉRÉDITÉ

DE L'IMITATION ET DE L'ÉDUCATION

AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE MENTALE

PREMIÈRE PARTIE

De l'Hérédité et de ses conséquences au point de vue de l'Hygiène mentale.

Il ne faut pas être doué d'un grand esprit d'observation, comme l'a dit E. Gintrac, pour reconnaître dans les familles de nombreux traits de ressemblance, des analogies frappantes de développement et de conformation que les diverses races, en s'éloignant du type primordial, rendent encore plus saillantes et plus manifestes; c'est ce fait qui porte le nom *d'hérédité anatomique*. La désignation *d'hérédité psychique* s'applique à la transmission possible, quelquefois fatale des tempéraments, des instincts et des caractères.

Cette distinction des deux hérédités est plutôt théorique que pratique, car les facultés psychiques sont intimement liées à la structure cérébrale. Depuis les beaux travaux de Flourens et de Foville, de Charcot et de Luys, les physiologistes et les philosophes ont acquis la certitude que les circonvolutions cérébrales sont le siége de nos facultés mentales. Sans doute, quelques représentants de la psychologie spécula

tive, tels que Bossuet et Descartes, avaient placé l'âme dans le cerveau ; mais l'expérimentation seule a clos définitivement le débat, tant il est vrai que la méthode scientifique est féconde en résultats durables et que l'analyse objective l'emportera toujours sur la subjective. Spiritualistes et matérialistes, idéalistes et réalistes reconnaissent donc aujourd'hui que les facultés de l'esprit dépendent de l'organisation cérébrale. Si telle est, comme nous le croyons, la vérité, l'hérédité psychique est évidemment un cas particulier de l'hérédité anatomique. Avec l'ancienne doctrine des facultés indépendantes de la substance nerveuse, l'hérédité était incompréhensible ; aussi les philosophes avaient-ils dû prendre le parti de la nier. Force leur a été de s'incliner une fois de plus devant les faits. Bien que notre intention ne soit pas de faire un traité sur l'hérédité, nous dirons sur elle tout ce qu'il est utile d'en connaître pour le sujet qui nous occupe. Nous conserverons l'ancienne division sur l'hérédité et, à l'exemple de tous les auteurs, nous passerons tour à tour en revue l'*hérédité anatomique, psychique* et *morbide,* et nous tirerons de cette étude les conséquences qui nous paraîtront en découler.

CHAPITRE I

Hérédité Anatomique

La possibilité de reproduire par le rapprochement des sexes un être semblable à soi-même (1), a écrit M. Aug. Voisin, est une éclatante preuve d'hérédité anatomique. D'après cet auteur, « Le teint, l'expression, la laideur, la beauté, la démarche, la couleur des yeux, des cheveux, la forme du nez, du menton sont des caractères aussi transmissibles que les anomalies des membres; il y a des familles et des races où l'on observe la transmission d'un seul caractère qui en est le trait distinctif; ainsi le nez chez les juifs, chez les bourbons, ainsi les grosses lèvres, la forme avancée des mâchoires, l'allongement des dents des Anglais, le tablier des Hottentotes, l'élévation de la taille, la largeur des épaules, la couleur de la peau ainsi que son odeur. »

M. A. de Candolle cité par Darwin aurait signalé un cas curieux de transmission persistante de l'énergie absolument inutile d'un muscle. Il fut témoin de la faculté de certaines personnes à contracter les muscles superficiels du scalpe, en général rudimentaires et variables : « Le chef d'une famille pouvait, étant jeune, lancer, par la seule mobilité du scalpe, plusieurs gros livres posés sur sa tête, et avait gagné des paris en exécutant ce tour de force; ses père, oncle, grand'père et ses trois enfants présentaient à un égal degré cette même aptitude. Un cousin éloigné (7e degré), habitant une autre partie de la France, interrogé à ce sujet, prouva immédiatement qu'il possédait cette faculté. » Haeckel parle de l'héré-

(1) Article Hérédité, *Diction. de méd. et de chirur. prat.*

dité dans les familles, de certaines excroissances, de ce que l'on appelle vulgairement des envies, de certaines taches de la peau et de plusieurs altérations pigmentaires qui se reproduisent chez les enfants à la place même qu'elles occupaient chez les ascendants. Au dire de ce savant naturaliste, « le corps d'Édouard Lambert était revêtu d'une croûte cornée d'un pouce d'épaisseur, et hérissé de piquants et d'écailles de même nature. » Cette conformation monstrueuse de l'épiderme aurait été léguée à ses fils et petits-fils. De Lanessan (1) signale une observation à peu près analogue à celle que l'on peut lire dans Darwin : une belle mèche de cheveux blancs formant un contraste frappant avec l'âge et le teint du sujet aurait été observée chez le père et le fils. Giacomini (2) relate deux observations où des cicatrices superficielles de la peau auraient été héréditaires chez la mère et la fille. Ces cicatrices de forme arrondie se trouvaient à la région du bras droit et du bras gauche, à l'avant-bras droit et à la région dorsale de la main droite.

L'hérédité des monstruosités est encore généralement admise; il est fréquent de voir la transmission du bec de lièvre, de la scission du palais, de la polydactilie et de l'hypospadias. Il ne saurait en être autrement des anomalies musculaires, vasculaires et viscérales, alors surtout que d'un avis commun tous les pathologistes reconnaissent aujourd'hui l'hérédité de certaines affections liées à une lésion constante.

Pour ce qui est des anomalies musculaires héréditaires, nous sommes obligé d'avouer, à notre grand regret, que la science n'en possède jusqu'ici aucun cas; mais cela ne doit pas étonner si l'on songe combien doit être rare pour un anatomiste l'heureux privilége de soumettre à ses recherches plusieurs membres d'une même famille (3). M. Testut dont l'importance des travaux sur les anomalies musculaires est connue

(1) *Le transformisme*, 1883.

(2) Communication présentée à l'académie de médecine de Turin. (Note sur l'*anatomie du nègre*, par C. Giacomini.

(3) *Les anomalies musculaires chez l'homme expliquées par l'anatomie comparée ; leur importance en anthropologie* (sous presse).

du monde scientifique, nous a dit récemment qu'il croyait fortement à leur hérédité. Dans tous les cas nous ne saurions supposer que les anomalies musculaires et viscérales puissent échapper à la loi d'hérédité, quand les anomalies vasculaires ont été observées par C. Giacomini (1) sur les gros troncs qni naissent de la crosse de l'aorte.

Quant aux modifications éprouvées par un organe à la suite d'affections chirurgicales, Meckel (2) nous apprend qu'elles peuvent se transmettre aux descendants. Tel est le cas d'une femme qui, à la suite d'un panaris, présenta une difformité qui se reproduisit aux mêmes doigts de deux de ses enfants.

Enfin Brown-Séquard (3) a démontré l'hérédité des lésions produites expérimentalement. A la suite d'une section du nerf sciatique ou d'une partie de la moëlle épinière sur des cobayes, il a vu les descendants de ces animaux naître épileptiques comme l'étaient devenus leurs ascendants à la suite des lésions qui avaient été provoquées chez eux. Après la section du grand sympathique cervical, les petits des cobayes opérés auraient offert un changement particulier dans la forme de l'oreille et une occlusion partielle des paupières. Il aurait encore vu de l'ophthalmie et cette protusion de l'œil chez des descendants de cobayes soumis à une lésion du bulbe rachidien et des altérations de nutrition de l'oreille produites chez les ascendants par des lésions du corps restiforme. Enfin pour nous, un des résultats les plus importants, obtenus par le célèbre physiologiste, serait l'absence de phalanges ou d'orteils entiers à l'une des pattes postérieures chez des descendants de cobayes dont les père et mère avaient perdu ces mêmes orteils à la suite de la section du nerf sciatique. Tous ces faits nous paraissant concluants, nous continuerons l'étude de la loi d'hérédité par celle de l'hérédité psychique.

(1) Travail déjà cité.

(2) Meckel, *Manuel d'anatomie,* tome 1.

(3) *Mémoire acad. des Sciences;* séance du 13 mars 1883.

CHAPITRE II

Hérédité Psychique.

Sous le nom d'hérédité psychique, nous croyons devoir comprendre l'hérédité qui a trait aux *facultés sensorielles, à la mémoire, à l'imagination, aux sentiments, à l'intelligence et à la volonté,* chez les animaux et chez l'homme.

§ I. Hérédité des facultés sensorielles.

L'animal, nul ne l'ignore, reçoit de ses ascendants une sensibilité spéciale variant de l'hypéresthésie à l'anesthésie ; le plus souvent un ou plusieurs de ses organes présentent une très grande sensibilité; nous nous contenterons de signaler l'hypéresthésie de la région lombaire de quelques animaux, la finesse de l'odorat du chien et des animaux carnassiers, celle de la vue des oiseaux de proie, celle de l'ouïe chez quelques rongeurs tels que les lapins et les lièvres, et la différence de sensibilité à l'excitation physique, des chevaux et des mulets.

De même chez l'homme, les divers degrés d'hypéresthésie ou d'anesthésie sont héréditaires. Pour ce qui est du toucher, l'hypéresthésie n'est autre que la sensibilité au chatouillement. Or, il est des familles insensibles aux attouchements, comme il en est d'autres qui frissonnent au moindre simulacre de contact, parfois même au toucher d'un objet. P. Lucas cite le cas d'une famille où plusieurs membres, sans distinction de sexe, éprouvaient instinctivement au toucher du liége ou du velouté des pêches une telle sensation de

frémissement interne ou d'horripilation, que la vue même de ces fruits leur était insupportable. Un professeur du lycée de Toulouse souffrait cruellement toutes les fois qu'un élève, se plaisant à vérifier le fait que j'avance, faisait crier la craie sur le tableau. Nous avons appris depuis que son père et son frère étaient ainsi. L'élégance de la main unie à une grande sensibilité tactile est encore, comme on sait, héréditaire dans les familles qui, depuis plusieurs générations, ont délaissé tout travail manuel. Enfin, l'anesthésie à la douleur a été notée par plusieurs chirurgiens; elle est surtout très fréquente dans la folie héréditaire.

La vue n'échappe pas non plus à la loi d'hérédité. Dans les campagnes où l'horizon s'étend très loin, nous avons vu des familles de paysans qui distinguaient à de très grandes distances des objets relativement petits; et pour parler du premier degré d'anesthésie de ce sens, nous dirons que la myopie, si fréquente de nos jours dans les écoles, se transmet d'une manière si constante qu'il est à craindre de pouvoir compter dans un temps plus ou moins éloigné les personnes qui ne seront pas atteintes de cette infirmité. Pour ce qui est de l'anesthésie de la vue, sur 21 cas de cécité native, Dufau nous apprend que les ascendants étaient aveugles ou atteints de quelque affection des yeux, et Darwin, dans son ouvrage *Variation,* affirme que dans huit familles alliées, le daltonisme a persisté pendant cinq générations et atteint 71 individus.

Si nous passons à l'hérédité du sens de l'ouïe, nous verrons que l'hypéresthésie se transmet d'une manière habituelle; les familles de musiciens et de chanteurs sont loin d'être rares, et M. Ribot nous apprend que les familles des Mozart, des Beethoven et des Bach comptaient plusieurs auteurs et compositeurs.

Pour ce qui est de l'anesthésie de ce sens, c'est-à-dire de la surdité, elle serait moins fatale que celle de la vue. Dans ses recherches sur la surdi-mutité, Ménière conclut ainsi : « On

doit dire que l'hérédité de la surdité constitue une rare exception, et qu'ordinairement les sourds-muets mariés à des sourdes-muettes ont des enfants qui entendent et qui parlent. Cela est vrai à plus forte raison quand le mariage est mixte, c'est-à-dire quand un des époux seul est sourd-muet; et cependant, même dans cette occurrence, il y a des exemples d'hérédité bien avérés. » Pour notre part, nous croyons vraie l'explication fournie l'année dernière par le docteur Boucheron, dans le journal *l'Encéphale*, au sujet de la rareté de la transmission de cette affection. Après avoir établi avec preuves à l'appui que la surdi-mutité n'était point primitive, mais secondaire à un catarrhe naso-pharyngien de nature diathésique, ce médecin a montré que l'inflammation diathésique naso-pharyngienne était héréditaire et non toujours la conséquence de cette lésion; nous voulons parler de l'obstruction de la trompe d'Eustache. Il est facile de comprendre, dès lors, que la surdi-mutité étant subordonnée à l'obstruction de cette dernière, l'infirmité pourra faire défaut alors même que le catarrhe naso-pharyngien aura été transmis par hérédité si le travail pathologique respecte la trompe.

L'odorat et le goût feraient-ils exception à la loi d'hérédité?

Maudsley (1) fait d'abord remarquer avec raison que le sens de l'odorat est « remarquablement sujet à rappeler vivement l'idée et l'image de scènes et de lieux oubliés, car, chez les animaux qui ont ce même sens très développé, comme les chiens et les chevaux, nous voyons aussi une association très marquée d'anciens souvenirs de lieux et de personnes avec leur odeur. » Dans certaines races, l'odorat est hypéresthésié au point que les nègres marrons des Antilles peuvent suivre la piste de certains animaux et reconnaître la trace d'un blanc ou d'un noir; et tellement anesthésié dans d'autres, qu'il est possible aux Esquimaux de dormir, comme le dit Darwin, dans une atmosphère des plus fétides.

(1) *The physiology and pathology of Mund*, p. 34.

Quant à l'hypéresthésie du goût si fréquente dans les familles riches, elle ne saurait être contestée aujourd'hui chez les pauvres, s'il faut en croire certains industriels et surtout les restaurateurs; ce qui tendrait à prouver que les divers degrés d'anesthésie de ce sens vont disparaissant. Des répugnances héréditaires ont du reste été signalées, et très probablement c'est pour exprimer ce fait que le mot *dégoût* a été créé. Sook, dans un traité « *De aversione casei* », prétend appartenir à une famille dont tous les membres étaient incommodés par l'odeur du fromage. P. Lucas a relevé plusieurs cas semblables. La plupart des naturalistes ont encore remarqué le goût exclusif de certains animaux pour le règne végétal ou animal, observation qui pourrait être faite dans nos familles. Enfin, au dire de Darwin, beaucoup de sauvages mangeraient de la viande pourrie.

§ II. Hérédité de la mémoire.

L'hérédité de la mémoire est aussi facile à établir étant, comme toutes les facultés intellectuelles, la propriété de certaines espèces d'animaux; par cela même, les descendants doivent la tenir de leurs parents. Or, les bêtes, dit Georges Le Roy, « se ressouviennent puisqu'elles évitent ce qui leur a nui, et recherchent ce qui leur a plu; » nous ajouterons qu'elles ont la réminiscence des idées instinctives que la domesticité ne parvient pas toujours à vaincre, et que la fixité de leurs sentiments suppose la mémoire. M. Lacassagne, traitant de la criminalité des bêtes, rapporte qu'un médecin vétérinaire de l'armée avait vu un cheval de troupe feindre la claudication pour éviter la corvée, et Locke parle d'un chien qui, en rentrant au logis de son maître, supposant que ses camarades étaient déjà couchés autour du feu, aboyait en entrant pour faire croire à la présence de quelque étranger. A peine ses camarades accouraient-ils à son appel que lui, tout tranquillement, allait choisir la meilleure place près du feu. N'est-ce pas que ce chien avait aussi conscience d'une

supériorité intellectuelle sur les autres chiens de la maison?

L'hérédité de la mémoire chez les animaux supérieurs, à l'appui de laquelle une foule de faits pourraient être relatés, suffirait, croyons-nous, à prouver celle de l'homme; nous nous permettrons d'ajouter cependant que l'imbécillité, l'idiotisme, états caractérisés par un extrême affaiblissement de la mémoire, sont transmissibles. De plus, dans les familles, cette faculté se développerait de bonne heure ou très tard; quelques-unes même offriraient des exemples de mémoires surprenantes, telle était celle que cite Galton : « La famille de Richard Porson, l'un des plus remarquables hellénistes de l'Angleterre, était douée d'une mémoire si généralement reconnue comme prodigieuse qu'elle passa en proverbe : « The Porson memory. » A côté de ces mémoires qui embrassent tous les sujets, il existe certaines mémoires spéciales qui se transmettent dans les familles d'artistes, comme l'a fait remarquer M. Ribot.

§ III. Hérédité de l'imagination.

M. Ribot, dans son remarquable ouvrage sur l'hérédité, a montré avec un grand talent que l'imagination reproductrice et créatrice existait dans un grand nombre de familles d'artistes; nous dirons pour parler des animaux que la première seule l'est chez eux, nous contentant de signaler un fait bien connu d'un grand nombre de chasseurs. Des chiens couchés près du feu, soit éveillés, soit endormis rêvent la chasse; ils font entendre des gémissements, des cris, des aboiements semblables à ceux que leur arrache une piste ou la vue du gibier, et chose remarquable, les descendants de ces chiens sont sujets à ces mêmes rêves enfantés par l'imagination.

§ IV. Hérédité des sentiments et des passions.

Descartes et Bossuet refusaient aux animaux toute trace d'intelligence et de sentiment; nous allons voir, comme l'a

dit Flourens, qu'il existe en eux des instincts-sentiments transmissibles.

Spalding (1) écrit : «De même que de jeunes poulets suivent l'appel de leur mère avant qu'ils aient jamais eu l'occasion d'associer ce son à des sentiments de plaisir, de même ils paraissent éprouver, ainsi que d'autres jeunes oiseaux, et cela indépendamment de toute éducation, une émotion immédiate de peur, ou sens du danger, à la vue d'oiseaux de proie, ou en entendant pour la première fois le cri de ces animaux dont les prédécesseurs ont été des ennemis naturels de leurs ascendants. Ainsi l'on fit planer un jeune faucon capable seulement de courtes volées au-dessus d'une poule accompagnée de sa première couvée alors âgée d'à peu près une semaine; les poussins, au cri du faucon, se groupèrent autour de leur mère avec laquelle ils se cachèrent dans les herbes et les broussailles. »

Ces instincts tiennent à l'espèce; les animaux éprouvent un entraînement, parfois même un plaisir à les suivre, tout comme une très vive répugnance à les vaincre. Darwin n'a pas manqué de les signaler. Ainsi pour n'en citer qu'un petit nombre, l'âne se roule et recule comme le chameau devant une flaque d'eau; le porc se vautre dans les cloaques; les agneaux et les chevreaux se groupent pour folâtrer sur le penchant des collines et folâtrent tout en se caressant avec des marques de satisfaction et de bonheur. Les petites hirondelles prises au nid et nourries dans une cage par leur mère, n'ont pas appris à voler comme elles, eh bien ! lâchez-les, elles raseront la terre et éviteront les arbres, tandis que d'autres oiseaux iront s'y reposer. Dans ce cas, c'est la force seule de l'hérédité qui perpétue cet instinct qui ne saurait être regardé comme le résultat d'un stimulant tel que le plaisir ou la peine.

La bonté, la sympathie, la reconnaissance, l'obéissance, la fidélité ne se retrouvent-elles pas chez la plupart des chiens ?

(1) *Nature*, oct. 7, 1875.

Que d'histoires touchantes ont été racontées sur ces animaux! Darwin lui-même est ému par l'amitié de ce chien qui léchait les mains d'un vivisecteur, son maître, occupé à fouiller les plaies affreusement douloureuses de ce pauvre animal, dans le but d'arracher quelque secret à la science ! Les chiens qui ont des sentiments opposés à ceux que nous nous plaisons à reconnaître chez la plupart d'entr'eux, viennent encore confirmer la loi d'hérédité; ils tiennent de leurs ascendants des sentiments brutaux, tels sont les bouledogues.

L'amour de la famille, l'amour maternel même est héréditaire chez un grand nombre d'animaux. Whewel (1) en rapporte des exemples. Renger a vu un singe chasser les mouches à son fils et Durancel un second laver dans un ruisseau la figure à ses petits. Brehm a encore fait à ce sujet de curieuses remarques sur des singes de l'Afrique du nord. Les ascendants une fois morts, d'autres singes adoptent les petits, et cela d'une manière très fréquente. Les reptiles ont permis l'observation suivante. Un illustre naturaliste, M. Bory de Saint-Jean, se promenant dans la forêt de Fontainebleau, vit une vipère d'une grosseur remarquable sortir d'une bruyère et tourner la tête en tous sens pour reconnaître les alentours. Croyant n'avoir rien à craindre, elle s'étendit sur le sable et ouvrit une large bouche d'où sortirent plusieurs petites vipères. Intéressé, M. Bory de Saint-Jean voulut se rapprocher de cette scène de famille, lorsque le bruit de ses pas fit lancer à la vipère un sifflement particulier, bientôt suivi de petits souffles bruyants de ses petits qui rentrèrent dans la bouche de leur mère avec la rapidité de l'éclair.

Tant que leurs petits ne peuvent se passer d'eux, les oiseaux ont encore le sentiment maternel très développé. Dans l'exemple suivant emprunté à un ouvrage populaire, de deux mères qui obéissent à ce sentiment, l'une en est martyre pour des petits d'une autre espèce provenant d'œufs qu'elle a couvés. Aux œufs d'une buse dont le nid était sur un arbre, près d'un

(1) Whewel, *Brihgewater treatice*, p. 263.

étang, on substitua ceux d'une oie, dont le nid au bord de cet étang reçut les œufs de la buse. A l'éclosion, la buse eut les oisons sur l'arbre, loin de l'eau où leur instinct les appelait : ils se penchent, se laissent tomber dans l'étang, nagent à la grande surprise de la buse qui, voulant les suivre, s'embarrasse dans les roseaux et succombe. L'oie eut de petites buses au bord de l'eau, elle les convie à s'y rendre, elles s'y refusent.

Plus intéressant peut-être est l'amour des deux conjoints. Les colombes, les tourterelles, le chevreuil ne peuvent supporter le veuvage; ils en meurent; nous avons noté ce fait, sans le commenter, comme on pense bien, par respect pour le genre humain.

Les animaux seraient-ils exempts de jalousie ? Les habitants de Smyrne nous apprennent le contraire. C'est, en effet, un jeu pour eux que de mettre des œufs de poule dans un nid de cigogne. Le mâle, paraît-il, furieux de voir ce produit incestueux, rassemble quelques amis mariés et, aidé d'eux, met en pièces et sa compagne et les œufs de poule.

Les éléphants, personne ne l'ignore, gardent le ressentiment des injures et méditent leur vengeance; il n'est pas jusqu'à l'amour du beau, de la possession et au sentiment de légitime défense que l'on ne retrouve chez les animaux. Certains oiseaux se redressent, se pavanent, font la belle jambe devant leur femelle; ils lui font entendre pour la subjuguer le plus doux de leurs chants. Le chien qui porte un os ne semblerait-il pas dire qu'il lui appartient? Enfin, les enfants ont eu souvent l'occasion de voir un paresseux moineau s'emparer du nid d'une hirondelle et aussitôt accourir plusieurs hirondelles apportant dans leur nid une becquée de mortier, parfois même, en très grand nombre, elles enferment le moineau dans le nid.

Tous les éleveurs, comme le fait remarquer Darwin, ont eu à constater de bons ou mauvais sentiments chez les chevaux, qualités ou défauts qui sont héréditaires. L'hérédité, dit

encore Girou de Buzareignes, cité par M. Ribot, peut même s'étendre chez les bêtes aux dispositions les plus bizarres : « Un chien de chasse pris à la mamelle et élevé loin de son père et de sa mère, était d'un entêtement incorrigible, et, chose remarquable, il craignait, au point de n'en plus chasser, l'explosion de la poudre. Une personne à qui le père de ce chien avait appartenu prétendit qu'il n'y avait rien là de moins surprenant : le père avait été ainsi. »

Le métissage des races et des espèces nous fournit aussi des faits d'une grande valeur. Dans son livre (*Variation*, 1,43), Darwin dit que lord Oxford croisa ses fameux lévriers qui manquaient de courage avec un bouledogue, race qui fut choisie à cause de son peu d'odorat. A la sixième et à la septième génération, il ne restait pas le moindre vestige du bouledogue ; mais ils avaient conservé le courage et la persévérance indomptables.

Si nous passons de l'hérédité des instincts-sentiments des animaux à l'hérédité des sentiments humains, les exemples à fournir seront encore plus nombreux : nous en ferons un choix.

Et d'abord pour ce qui est des penchants physiques, Saint-Simon nous apprend que Louis XIV était d'une voracité extrême ; il en était de même de Monsieur. Tous les enfants du roi furent gourmands et gros mangeurs et cette passion se transmit à leurs descendants. Dans les gazettes des tribunaux, on ne compte plus les cas de transmission d'érotisme, de lubricité et d'attentats à la pudeur.

« Il n'y a pas la moindre improbabilité inhérente, écrit encore Herbert Spencer, à ce que les tendances vertueuses soient plus ou moins fortement héréditaires ; car, sans mentionner les dispositions et habitudes variées transmises dans un grand nombre d'animaux domestiques, j'ai entendu parler de cas dans lesquels le goût du vol et une tendance au mensonge, paraissent exister dans des familles occupant une position aisée ; et comme le vol est un crime fort rare dans les classes

riches, il est difficile d'expliquer par une coïncidence accidentelle la manifestation de la même tendance dans deux ou trois membres de la même famille. Si les mauvaises tendances sont transmissibles, il est probable qu'il en est de même des bonnes. Ce n'est que par le principe de la transmission des tendances morales que nous pouvons comprendre les différences qu'on croit exister sous ce rapport entre les diverses races de l'humanité. »

Telle est notre opinion. Dans une même famille, les enfants sont naturellement bons ou cruels, humbles ou fiers, timides ou arrogants, généreux ou égoïstes. Nous connaissons une dame dont la fille aînée est généreuse comme l'était son père. Sa cadette, nous disait-elle, est peut-être plus égoïste que son second mari.

Au dire d'Haeckel, des familles posséderaient certaines aptitudes intellectuelles, comme d'autres, de nobles ou bas penchants : « Chez les princes de Saxe-Thuringe, chez les Médicis, on a vu durer et se transmettre, à travers une série de générations, le goût des productions les plus parfaites de l'humanité dans les sciences et dans les arts, tandis que, dans d'autres dynasties, le métier des armes, les instincts les plus violents semblent des vocations innées et par conséquent héréditaires. »

Un des sentiments les plus élevés, le plus beau de tous, devrions-nous dire, est tout aussi héréditaire que les autres. Tous ceux qui ont étudié l'histoire grecque savent que le patriotisme se transmettait d'une manière habituelle dans les familles spartiates. Les mères, armant d'un bouclier leurs fils partant pour la guerre, avaient la coutume de leur dire : « Rapporte-le ou qu'on te rapporte dessus. » Le courage était devenu si commun, si absolu grâce à la transmission héréditaire qu'une mère, répondant à une personne qui lui annonçait sans ménagements, la mort victorieuse de son fils, s'écria : — « J'en étais sûre, il était mon enfant ! »

De tels faits, pour être plus rares, n'en existent pas moins

dans l'histoire de notre pays ; il nous serait aisé de trouver des familles dont plusieurs membres ont montré un sentiment patriotique digne de celui des Spartiates, de citer même des familles d'héroïne. Sous la convention en 1792, M. de Ferning vit partir ses deux fils, l'un pour l'armée des Pyrénées, l'autre pour celle du Rhin ; lui-même se mit à la tête de la garde nationale et quel ne fut pas son étonnement et sa joie lorsque dans une revue dont le général Beurnonville voulut honorer sa petite armée, après un vaillant combat, il reconnut au milieu de ses hommes, ses deux filles déguisées en soldats, la figure noircie par la poudre. La convention ayant reçu un rapport de Beurnonville où le patriotisme de ces deux jeunes filles était signalé, cita leur nom à la France et leur envoya des chevaux et des armes d'honneur au nom de la patrie. N'était-ce pas enfin plutôt la voix du sang que celle l'éducation qui inspira à un enfant les courageuses paroles que nous transcrivons ? Un instituteur prussien demandait à un jeune alsacien qu'il accablait de railleries où se trouvait la France ; l'enfant portant à son cœur sa petite main répondit : « Elle est là ! »

Pour nous, nous regardons tous les sentiments comme pouvant être héréditaires et c'est ce que devait penser aussi le seigneur de Montaigne, lui qui avait hérité de sa famille d'une antipathie pour la médecine en général et les médecins en particulier. Écoutons-le : « Cette antipathie que j'ai à leur art (des médecins) m'est héréditaire. Mon père a vescu soixante-quatorze ans, mon ayeul soixante-neuf, mon bisayeul près de quatre-vingts sans avoir gousté aucune sorte de médecine, et entre eulx, tout ce qui n'était de l'usage ordinaire tenait lieu de drogue. Mes ancestres avaient la médecine à contre cœur, par quelque inclination occulte et naturelle ; car la veue mesmes des drogues faisait horreur à mon père. Le seigneur de Gerviac, mon oncle paternel, homme d'église maladif, dez sa naissance, et qui fit toutes fois durer cette vie débile jusqu'à soixante-sept ans, estant tombé autrefois en une grosse et

véhémente fiebre continue, il lui feut ordonné par les médecins qu'on lui déclarerait, s'il ne voulait ayder, qu'il estait infailliblement mort. Ce bonhomme, tout effrayé, comme il feut, de cette horrible sentence, si respondit-il. « Je suis donc» ques mort! » Mais Dieu rendit tout aprez vain ce pronostique. Il est possible que j'ay receu d'eulx cette dyspathie naturelle à la médecine. »

§ V. Hérédité de l'intelligence.

A propos de la mémoire, nous avons dit que l'idiotie et l'imbécillité étaient héréditaires. M. Ribot dans un tableau bien fait a relevé le nom des familles où l'intelligence devrait être regardée comme un précieux héritage de famille. — Nous terminerons cette trop longue étude qui nous a paru pourtant indispensable par l'hérédité de la volonté.

§ VI. Hérédité de la volonté.

Quoique dominée le plus souvent par l'instinct et renfermée dans le cercle étroit des besoins physiques, la volonté est héréditaire chez les animaux supérieurs, au même titre que la frayeur, la crainte, l'irrésolution observée chez eux. D'après M. Baillet, le cheval de manége, le cheval de course montrent bien dans les divers exercices auxquels on les emploie, la part qu'ils prennent au but poursuivi; et le terme de volonté gagnée, dont on se sert dans les manéges pour marquer que le cheval est devenu obéissant à ce qu'on lui demande, exprime clairement qu'alors la volonté n'a pas été supprimée, mais dirigée vers un but défini. « Ces vigoureux chevaux de traits, a-t-il écrit, que l'on voit donner à plein collier sous les excitations verbales de leur conducteur, veulent énergiquement accomplir le travail qui leur est demandé, et ils veulent aussi avec ténacité, ces bœufs qui traînent la charrue dans les champs ou de lourds fardeaux sur les routes, sans que l'aiguillon intervienne jamais. » Dans un article publié tout récemment dans la *Revue scientifique*, M. Azam accordait

aussi une personnalité à l'animal. Pour nous, de même que la volonté humaine n'est autre chose que l'affirmation du sentiment de la personnalité que tout homme trouve en lui, de même nous croyons que l'instinct propre à l'animal et dont il semble avoir conscience, lui tient lieu de volonté; c'est d'ailleurs ce que Musset a exprimé dans des vers immortels :

> Lorsque le jeune aiglon, voyant partir sa mère,
> En la suivant des yeux s'avance au bord du nid,
> Qui donc lui dit alors qu'il peut quitter la terre
> Et sauter dans le Ciel déployé devant lui?
> Qui donc lui parle bas, l'encourage et l'appelle...
> Il n'a jamais ouvert sa serre ni son aile ;
> *Il sait qu'il est aiglon ;* le vent passe, il le suit.

Mais il y a plus. La volonté peut chez les animaux être éveillée, dirigée par l'instinct de sociabilité, nous n'osons dire par un sentiment moral. Darwin rapporte que quelques mâles de ruminants prennent la tête du troupeau pour le défendre contre un ennemi. Dans un lac salé de l'Utach, le capitaine Stambury a rencontré un vieux pélican, complètement aveugle qui était fort gras, ce qui laisse supposer qu'il était depuis longtemps bien et soigneusement nourri par ses compagnons. Ce fait serait très fréquent et très certainement aussi, héréditaire chez certains singes.

L'instinct de l'animal, comme nous venons de le voir, se transforme donc en sentiment de personnalité et ce dernier sentiment en acte volontaire. Ce qui nous amène à dire que l'hérédité des sentiments moraux chez l'homme doit entraîner souvent l'hérédité de la force morale. Dans son étude sur Kant, un grand moraliste, Vinet, nous apprend que ce philosophe éprouvait comme son père une horreur profonde pour le mensonge et, comme son père, Kant aimait les beaux vers qui renfermaient une idée morale.

Quant à la volonté prise dans le sens général du mot, M. Ribot, qu'on ne se lasse de citer, a encore dressé un tableau où une énergique volonté s'est transmise dans un grand nombre de familles.

CHAPITRE III

—

Hérédité morbide

HÉRÉDITÉ DES NÉVROSES ET DE LA FOLIE.

Le temps est loin où Louis se faisait écouter en affirmant que toutes les maladies s'acquièrent, et que seuls nous sommes responsables des affections qui surviennent durant la vie. A cette doctrine consolante pour les parents, mais antiscientifique, les faits ont donné le plus accablant des démentis, et il est aujourd'hui admis de tous les médecins que l'hérédité morbide au contraire domine la pathologie entière.

D'ailleurs, l'hérédité morbide est pour ainsi dire une conséquence fatale des deux hérédités que nous venons d'établir. Toutes les maladies qui sont le résultat d'un défaut, d'un arrêt ou d'une perversion dans le développement organique de l'être doivent être héréditaires si ce développement l'est; et d'un autre côté, les maladies qui, pour se manifester, n'exigent qu'un terrain spécialement prédisposé, seront encore héréditaires si cette structure l'est. Or, l'hérédité anatomique nous en fait foi; quoiqu'il en soit, nous allons montrer que les faits sont d'accord avec les vues théoriques.

Nous nous bornerons à l'étude des maladies nerveuses et mentales qui font l'objet de ce travail, et nous ne chercherons qu'à faire ressortir leur transmission héréditaire, dans le but d'en tirer des préceptes d'hygiène mentale.

D'après Tissot, E. Gintrac, Maisonneuve, Leuret et Delasiauve, l'épilepsie ne serait pas héréditaire; mais telle n'est pas l'opinion du plus grand nombre des auteurs dont les noms suivent : Boerrhave, Portal, Boucher, Cazauvielh,

Esquirol, Beau, Trousseau, Herpin, Moreau de Tours. Depuis les remarquables expériences de Brown Séquard, le doute ne saurait exister à ce sujet. Étant parvenu à rendre épileptiques des cochons d'Inde, par suite de lésions traumatiques qu'il pratiquait sur la moëlle, l'illustre physiologiste nous apprend que ces animaux, rendus épileptiques par myélotraumatisme, donnent naissance à des petits qui ont des accès convulsifs. Ce qu'il y a d'important dans ces expériences au point de vue de l'hérédité, c'est qu'elles établissent que le cochon d'Inde transmet à ses descendants non pas seulement la lésion locale de la moëlle épinière, mais la disposition générale du système nerveux déterminée par cette lésion, autrement dit la prédisposition à l'affection convulsive engendrée par cette dernière. Les faits suivants viennent encore à l'appui de l'existence héréditaire de l'épilepsie. Un employé de l'école d'Alfort avait une chatte épileptique dont les petits, pendant trois générations, furent affectés d'épilepsie aux suites de laquelle tous succombèrent dans l'espace d'une année. Trois chiens mâles et une femelle auraient encore transmis à quelques-uns de leurs produits l'épilepsie dont ils étaient atteints.

Pour ce qui est de l'hérédité de la folie, elle est aujourd'hui acceptée du monde scientifique ; bien plus, on a une tendance à en faire, non sans raison peut-être, la cause principale ; et ils sont nombreux ceux qui voient en elle, comme Trélat, la cause primordiale, la cause des causes. Dagonet regarde la prédisposition héréditaire comme devant être placée en tête des causes spéciales, car elle joue un rôle important dans la production des maladies mentales. Luys affirme que l'hérédité domine l'ensemble des phénomènes de la pathologie mentale avec la même suite, la même énergie que dans une même lignée on voit dominer les ressemblances physiques ou morales. Esquirol la considérait déjà comme la cause ordinaire des dérangements moraux chez les riches, un sixième des cas chez les pauvres devait lui être attribuée. Mais c'est

à Morel surtout que revient le mérite d'avoir étudié et fait connaître la folie héréditaire, d'avoir dévoilé les caractères physiques et psychiques particuliers de ceux que trahit une tare originelle.

Dans la transmission de la folie, l'influence du sexe des parents doit être prise en considération. Baillarger, le premier, a démontré d'une manière magistrale que la folie se transmet plus souvent aux enfants par la mère que par le père. Ce résultat a été de nouveau confirmé tout récemment par M. Marandon de Montyel dans ses recherches cliniques sur l'hérédité de la folie dans ses rapports avec la fécondité et la mortalité des enfants. Cet aliéniste distingué a trouvé que l'influence du père plus précoce que celle de la mère exagérait la mortalité de la première enfance, mais non pas au point cependant d'expliquer la différence de transmission si grande des deux sexes admise par Baillarger.

Ici se présente une question. Dans quelle proportion la folie est-elle héréditaire? Pour la résoudre, nous ne retrouvons plus l'unanimité que nous avons rencontrée quand il s'agissait d'établir l'existence de la folie héréditaire et l'influence que le sexe exerçait sur elle, car non-seulement les milieux où les auteurs ont puisé leurs éléments d'appréciation différaient beaucoup les uns des autres, mais encore et surtout parce que les familles dissimulent le plus possible cette hérédité. Les statistiques offrent donc de grandes divergences depuis celle de Parchappe qui donne la proportion de 12 °/₀, jusqu'à celle de M. Lunier qui s'élève à celle de 63 °/₀.

Mais là n'est pas le côté intéressant de la question. Qu'importe, en effet, que, sur une population de tant d'aliénés séquestrés dans un asile, il y ait tel nombre de malades qui doivent leur infortune à l'hérédité; ce qu'il serait utile de connaître, ce serait la proportion des enfants frappés ou épargnés dans les familles entachées d'hérédité morbide. Il est vraiment curieux qu'un travail aussi attrayant et aussi instructif

n'ait jamais tenté un aliéniste, du moins à notre connaissance.

En outre, la folie n'a pas toujours pour cause la folie ; toutes les affections nerveuses y prédisposent et peuvent même, par voie héréditaire, se transformer en vésanies, ce qui offre une grande importance pour établir une bonne prophylaxie. Graves, Mitivié, Gintrac ont prouvé l'existence de l'hérédité et des transformations du nervosisme. Cette hérédité existerait encore chez les animaux d'après M. Reynal (1). Ce sont les chiens de race, dit-il, à tempérament nerveux et les chevaux d'un tempérament identique qui sont prédisposés aux deux seules névroses observées chez eux : l'épilepsie qui est assez fréquente, et la chorée. De plus ces deux névroses peuvent se transformer, c'est-à-dire s'engendrer mutuellement ; nous nous permettrons d'ajouter que ces névroses peuvent conduire aussi les animaux à la folie (2).

Pourtant chez l'homme seul, l'hérédité vésanique se manifesterait. D'après Luys, elle se trahit chez les ascendants par un état habituel d'émotivité ; ils avouent eux-mêmes être d'un tempérament nerveux ; ils parlent avec emphase de mille riens ; à tout instant ils ont des larmes dans la voix, le moindre incident les trouble, toujours en mouvement, ils se dépensent inutilement. Griesinger est encore très affirmatif. « On fait bien, a-t-il écrit, de ne pas comprendre, sous la dénomination de disposition de famille, la seule prédisposition aux maladies mentales, mais au contraire d'entendre par là une tendance aux affections graves du cerveau et du système nerveux. Pour l'illustre aliéniste de Berlin, comme pour nous, il est loin d'être rare de voir dans une même famille certains membres atteints d'épilepsie, d'irritation spinale grave d'hystérie, de goître exophthalmique de chorée, d'ataxie locomotrice (Duchenne de Boulogne), de narcolepsie (Gélimeau), de folie, etc... A l'appui de cette opinion, il rapporte d'ailleurs une curieuse observation de Rush dans laquelle les six enfants

(1) *Nouveau dict. de méd., de chirurg. et d'hy. vétér.*

(2) *Traité de la folie des animaux.* (Pierquim, 1839.)

d'un aliéné eurent dès désordres nerveux sans troubles intellectuels. L'auteur qui a le plus insisté sur cette filiation de la folie avec les autres maladies du système nerveux est sans conteste Moreau (de Tours), et malgré, croyons-nous, certaines exagérations, il a rendu un réel service à la science en insistant, au moyen d'un grand nombre de faits sur ce point important d'étiologie.

A part les névroses, il est encore des affections qui sont susceptibles de prédisposer ou de conduire à la folie. Au premier rang, nous placerons les tendances congestives du cerveau. M. Doutrebente a, en effet, montré les relations qui existent entre elles et la paralysie générale progressive, et nous sommes persuadé que s'unir à des familles où les congestions et les hémorrhagies cérébrales ne sont pas rares, c'est s'exposer à engendrer des paralytiques généraux.

Nous signalerons en second lieu l'alcoolisme chronique. Alors même que leurs ascendants seraient indemnes de tout désordre nerveux, s'ils s'adonnent à l'alcoolisme, les enfants qui en naîtront seront dégénérés ou alcooliques comme eux. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire le travail publié récemment par M. Taguet; mais depuis les magnifiques recherches de Morel sur les causes de dégénérescences de l'espèce humaine, le monde scientifique a admis que toutes les variétés de troubles nerveux peuvent être l'apanage des fils d'alcooliques.

Des syphilitiques qui, avant leur infection, avaient donné le jour à des enfants sains, ont eu, d'après Fournier, plus tard des enfants dont les troubles cérébraux accusaient l'hérédité paternelle. P. Berthier, dans son traité des névroses diathésiques a pu réunir 46 cas de névroses dartreuses et 76 de névroses se rattachant plus ou moins immédiatement à la syphilis. Dans son bel ouvrage sur les affections vénériennes, Rollet signale l'éclampsie syphilitique, la chorée, l'hystérie et la catalepsie comme pouvant être engendrées par la syphilis héréditaire. Mais de toutes les manifestations nerveuses de la

syphilis, la plus fréquente est l'épilepsie, signalée anciennement par Thierry de Héry. Plus tard Boerhaave, Astruc, Lazerme, Morgagni, Kaïkees, Zacchias et surtout J. Frank rapportèrent des cas de ce genre d'affections. Bonet, Pelargus, Rœber, Kœmpf, Ward, Baillou, Sauvages, Tissot, Bell, Plenck, Prost, Read, Frichoffer, Fabre, Maissonneuve, Cullerier et plus près de nous Trousseau, Gibert, Yvaren, Vidal, Ricord, Sandras, Gros, Lancereaux, et Zambaco en ont publié un grand nombre de cas. Pour sa part, Rollet rapporte trois observations et Vernay une ; les deux premières ont été prises à l'Antiquaille, la troisième à l'Hôtel-Dieu de Paris. Avec ses lésions, cette affection pourra donc se transmettre aux enfants tout aussi bien que la folie syphilitique dont l'existence a été prouvée par les auteurs dont les noms suivent : Hildebrand 1859, Griesinger 1863, F. Dreer 1869, Coffin, Foville, Erlenmeyer 1876, Drysdale, Rayer, Batty, Tuke 1874, Grainger Stewart, 1870.

En terminant, nous dirons que le rachitisme héréditaire par suite des dépôts osseux qu'il peut former sur les parois des os du crâne, influence d'une manière fâcheuse, parfois même arrête le développement cérébral. L'asymétrie du crâne serait encore à redouter (Lecourtois.) Enfin, la tuberculisation pulmonaire déterminerait assez souvent l'idiotie. Nés de parents tuberculeux, on voit des enfants atteints de méningo-encéphalites tuberculeuses, à forme chronique, présenter des désordres cérébraux très sérieux; c'est ce que nous faisait remarquer dernièrement encore, en nous en montrant un cas, nn de nos maîtres les plus distingués de l'École de médecine de Toulouse, M. le professeur Bonnemaison.

Nous croyons donc avoir le droit de poser en principe que certaines manifestations nerveuses peuvent naître de diathèses présentées par les parents et que la folie a, non-seulement sa source dans une hérédité similaire ; mais encore dans tous les désordres graves du système nerveux.

CHAPITRE IV

Conséquences de la loi d'Hérédité.

L'hérédité ! voilà donc la loi générale, la conséquence et la conclusion de l'étude qui précède ; nous savons maintenant que les formes extérieures, les organes, les facultés mentales et leurs perversions peuvent se transmettre par voie héréditaire. Dans certains cas, l'hérédité est seulement à redouter ; dans d'autres, elle est fatale. Ces faits ont pour nous une telle importance que nous n'avons pas craint d'entrer dans de longs développements pour les rappeler. En même temps que des règles d'hygiène mentale, ils renferment un enseignement moral qui, semblable à l'épée de Damoclès, reste suspendu sur la tête des parents ou de leurs enfants nés d'unions plus ou moins fâcheuses. De là, un premier précepte matrimonial qui doit consister à se demander ce que l'on est et ce qu'est celle à laquelle l'on s'allie. Car, il faut bien le savoir, si les circonstances et les milieux, c'est-à-dire une hygiène mentale bien entendue, a, comme nous le verrons dans la deuxième partie de notre thèse, une grande influence sur le développement et la santé de l'esprit, si par elle des modifications peuvent s'exercer, des améliorations s'obtenir, des malheurs être évités, souvent aussi l'impulsion initiale domine et oppose à toute éducation une force invincible. Voilà pourquoi le choix d'un conjoint, le moment même où s'accomplit l'acte de la fécondation et la grossesse, doivent être pris en considération. Hygiène morale du mariage dans ses rapports avec l'hérédité nerveuse, telle est surtout la grande question, celle que nous voudrions voir être connue

de tous. Amener les familles à s'enquérir de l'hérédité nerveuse, comme elles se renseignent sur la situation de fortune ou sociale d'un prétendant, serait faire beaucoup pour la restriction des affections nerveuses et des cas de folie; mais combien un tel résultat sera difficile à obtenir: il le sera d'autant plus qu'il complique davantage une chose déjà bien compliquée.

Le mariage, de nos jours, est tout à la fois une affaire personnelle et une affaire sociale. Une affaire personnelle, car il a pour fondement l'amour; une affaire sociale, car il a pour but la famille. Il n'est complet que s'il tient compte de cette double condition. Or, il est d'expérience vulgaire que le sentiment de l'amour est aussi indépendant que violent, parfois même en opposition avec le but social; c'est d'ailleurs ce qu'a chanté un musicien de talent : « L'amour est enfant de Bohême, etc... », ce qui nous prouve qu'il y a souvent lutte et lutte ardente entre la passion qui entraîne et le devoir social qui retient. Pourtant l'amour, nous le répétons, est la base du mariage; sans lui, l'avenir de deux époux est bien incertain. Ce sentiment, il est vrai, ne dure pas toujours, l'expérience ne l'apprend que trop; mais il laisse après lui, avons-nous entendu dire, l'affection sincère qui sera le gage de la fidélité. Le cœur sera satisfait et ne sera ni attiré ni poussé vers un idéal inconnu. Ce qui est vrai pour l'homme doit l'être pour la femme, et nous devons prévoir que si rien ne l'attache à son mari, suivant l'exemple de sa mère Ève, elle prêtera l'oreille aux perfides insinuations de Satan.

En second lieu, avons-nous dit, le but du mariage est la famille. Or, la famille fait partie de l'organisation sociale, et les époux ne sont appelés à occuper dans le monde la place qui leur est due que lorsque toutes les convenances sont satisfaites ou que, pour nous servir d'une expression qui pour être vulgaire n'en est pas moins juste, les époux sont assortis. L'amour ne suffit donc pas au bonheur d'un mariage, il faut encore que cet amour ne soit pas en opposition avec le

milieu social, la position de fortune dans laquelle se trouvent les conjoints; ce qui nous laisserait supposer que les rois qui épousèrent des bergères ne furent jamais heureux.

A cette question des convenances se rattache celle des âges : « J'ai constaté dans mes rapports médico-légaux, dit Morel, que les mariages disparates qui ne figurent que je sache dans aucune statistique, avaient plusieurs fois déterminé la folie. J'ai remarqué dans plusieurs occasions la dépression mélancolique avec tendance au suicide chez des jeunes filles de 18 à 20 ans qui avaient épousé des vieillards quinteux et difficiles. »

Il est donc indispensable de ne pas perdre de vue ces deux aspects de la question, et il se trouve qu'en les traitant, nous avons fait de l'hygiène du mariage au premier chef. En effet, la paix du ménage, le bonheur du foyer domestique sont choses indispensables à la parfaite santé d'esprit des époux et des enfants; dès lors, tout ce qui contribue à cette paix, à ce bonheur, est hygiène. Lorsque le désordre règne à la maison, ce n'est pas seulement le mari qui cherche dans les établissements publics ou le libertinage une consolation, la femme un refuge dans l'inconduite; ce sont encore les enfants qui ont le plus à souffrir d'un tel désaccord. Engendrés parfois dans l'ivresse, après de vives querelles, sous le coup d'influences morales tristes, ils naissent comme nous allons bientôt le voir, prédisposés à toutes les névroses, mal soignés, mal élevés, placés au milieu de parents portés à s'injurier, quelle tournure d'esprit peut être celle de ces petits êtres, quel avenir psychique peut-il leur être réservé?

Mais voilà qu'à ces deux conditions, qu'il est déjà si difficile de remplir, nous en ajoutons une troisième. Nous venons dire hardiment : il ne suffit plus qu'une alliance soit contractée par suite d'une inclination réciproque se trouvant en accord avec toutes les convenances du monde, le mariage n'est pas seulement une affaire personnelle et sociale, elle est encore et

surtout, de par la loi d'hérédité, un acte qui relève de la science, et vous devez vous conformer à ses préceptes et à ses exigences. Hélas ! serons-nous écouté ? Cette troisième condition sera-t-elle prise en considération quand déjà il est si difficile d'obtenir l'obéissance pour les deux autres ? Nous n'osons pas l'espérer; mais plus la tâche est difficile, plus grand doit être le zèle, et les médecins ne sauraient trop dire aux parents quel funeste avenir est réservé à leurs enfants quand, dans leur union, ils ne tiennent aucun compte des prédispositions nerveuses. Traitant cette question du mariage dans ses rapports avec l'hygiène de l'esprit, M. Max Simon écrit : « Je demanderai en finissant la permission de dire au lecteur un de mes étonnements. Oui, je me suis souvent demandé pourquoi en cette grave question du mariage, on ne consulte jamais le médecin. Qu'on pense mûrement, qu'on réfléchisse souvent à ce que nous venons de dire et l'on comprendra combien de malheurs possibles seront éloignés du mariage, lorsque pour toute union les conditions non-seulement de santé, mais encore d'hérédité, auront été préalablement de part et d'autre discrètement, mais sérieusement recherchées. » M. Max Simon a raison, il est tout aussi important pour le bonheur du ménage, partant pour l'hygiène de l'esprit d'être renseigné sur l'hérédité comme sur le cœur et la position sociale; mais nous croyons le temps encore loin où les familles comprendront l'importance de la transmission héréditaire; quelques-unes, peut-être, iront même jusqu'à fonder sur elle quelque honteux calcul; mais il n'en restera pas moins pour tout médecin un devoir : celui de la vulgariser.

Mais l'homme, nous objectera-t-on, n'est pas parfait, longtemps encore à ses risques et périls, il foulera aux pieds toute considération sociale ou, n'ayant d'autre guide que l'intérêt, il restera indifférent à la question du sentiment et de l'hérédité. Dans ce cas quel palliatif devra-t-il opposer aux rigueurs de l'hérédité ? La réponse certes est délicate et nous demandons à nos juges toute leur indulgence.

Pour être juste, croyons-nous, et ne pas tomber dans une exagération regrettable, il importe de considérer que deux facteurs concourent à la reproduction. L'hérédité qui pèse sur l'enfant résulte donc de la combinaison des prédispositions du père et de la mère; dès lors, il est logique de supposer qu'une influence mauvaise pourra être neutralisée par une autre vigoureusement saine, en ce sens qu'elle aura tout autant de chances si ce n'est plus à se transmettre d'une manière exclusive; c'est ce que d'ailleurs l'observation prouve quelquefois. Sans doute la victoire dans cette lutte entre un principe sain et morbide ne peut être attribuée d'avance à l'un ou l'autre des champions; mais nous osons l'affirmer, le résultat est douteux. Nous voilà donc amené à distinguer avec soin les cas où l'union projetée doit s'accomplir entre deux êtres prédisposés aux affections nerveuses des cas où l'un des deux seuls se trouve placé sous cette fâcheuse influence. Il est certain que dans le premier cas aucune illusion n'est possible, surtout si les futurs conjoints comptent dans leur famille un certain nombre de membres atteints d'affections nerveuses ou mentales. L'éventualité d'une génération telle que nous venons de la laisser entrevoir n'est pas possible, puisque l'hérédité ne saurait être en cette occurrence que la résultante des tendances morbides des parents. Nous en appelons d'ailleurs à l'expérience qui a déjà prouvé que les enfants, placés sous le coup de la double hérédité, finissent tôt ou tard par être, eux ou leurs descendants, victimes de leur prédisposition morbide héréditaire. L'aliénation mentale est d'autant plus à craindre, dit Lucas, répétant une parole d'Esquirol, qu'elle existe à la fois chez les deux ascendants. Quand l'hérédité provient à la fois du père et de la mère, écrit Luys, elle est alors très grave et presque fatale. La conséquence de ces affirmations est que toute alliance doit être rigoureusement proscrite entre familles entachées d'hérédité nerveuse. La loi est ici formelle; nous laissons la parole à Calmeil : « Les médecins devraient se prononcer avec assurance si on leur demandait leur avis sur les conséquences

probables d'un mariage projeté entre des fiancés prédisposés à un très haut degré, chacun de leur côté, aux affections inflammatoires de l'encéphale. Ils ne pourraient que s'opposer à une pareille union comme devant exposer la lignée, qui en serait une des conséquences, à des éventualités déplorables. Nous insistons d'autant plus sur ce point que M. Doutrebente, le premier, a signalé un entraînement irrésistible qui poussait certains héréditaires à s'unir entre eux. Cette curieuse attraction exercée par la folie sur ceux qui sont destinés à être ses victimes a pu être vérifiée par tous les aliénistes. L'explication en est dans la conformité des caractères, des goûts et des dispositions morales. Comme l'a dit Kraf-Ebing, tous les prédisposés ne présentent pas à toutes les époques de leur vie un trouble intellectuel ou un délire qui les obsède ; de là, possibilité pour eux de se marier lorsqu'ils n'ont encore qu'une impressionnabilité très grande on quelques lacunes peu accentuées dans leur état mental. Quoiqu'il en soit, une fois de plus, se trouve vérifié ce proverbe populaire : « qui se ressemble, s'assemble. »

Ici une idée surgit dans notre esprit; elle serait peut-être difficile à réaliser; mais nous croyons devoir la signaler. Serait-il à désirer que le mariage entre héréditaires vésaniques fût interdit par la loi? Pour notre part, nous ne le pensons pas, car, si par la défense du mariage la question du divorce dans la folie trouvait une heureuse solution, elle aurait un grand inconvénient, celui d'encourager l'immoralité chez deux êtres qui s'aiment et se désirent. En second lieu, toute loi doit être générale de sa nature; une loi d'exception n'est jamais qu'un expédient; aussi tout en reconnaissant l'utilité d'une loi qui protégerait la santé de tout un peuple, nous osons dire que la santé individuelle ne relève que des individus et des familles. En pareil cas, le mieux est de convaincre et non de défendre.

Dans le cas où la prédisposition morbide n'existe que d'un côté, les chances de régénération sont possibles, avons-nous écrit. C'est ici, en effet, le cas d'établir le principe établi plus

haut, à savoir que l'influence de la mère, en matière de folie et de maladies nerveuses, l'emporte sur celle du père. Un jeune homme ou une jeune fille doués d'une constitution physique robuste et d'un état mental irréprochable, nés pourtant d'un père atteint de désordres nerveux, pourront contracter une union avec une personne qui ne sera pas sous le coup d'une hérédité nerveuse ; mais il n'en sera pas de même si leur hérédité vient du côté maternel. De plus, nous basant sur quelques observations personnelles qui viennent à l'appui de celles qui ont été publiées sur ce sujet, nous interdirons surtout le mariage à une jeune fille menacée par une hérédité maternelle ; car la folie s'observe souvent pendant plusieurs générations de mère en fille ; il en serait de même de l'épilepsie.

Il ne serait pourtant pas impossible de voir le fils d'une épileptique ou d'une aliénée échapper lui et ses descendants à un état morbide ; mais, à ce sujet, nous ne saurions exprimer que nos doutes. Il va sans dire, dans tous les cas, que les enfants n'ont nullement à se préoccuper de l'influence des affections nerveuses et mentales survenues chez les auteurs de leurs jours, longtemps après leur naissance, alors surtout que l'état pathologique ne relève pas de l'hérédité chez leurs ascendants.

Avant de nous résumer, nous cèderons au désir de donner à ce sujet l'avis de Morel. « L'hérédité, dit-il, n'est pas toujours fatale, et d'un père et d'une mère aliénés naît quelquefois un enfant sain. Ce qu'il faut surtout considérer dans le mariage, ajoute-t-il, c'est l'état intellectuel et moral des fiancés ; il faut rechercher si rien ne trahit une prédisposition. Si les facultés sont bien pondérées, on a le droit d'espérer, grâce à l'intervention d'un sang nouveau, que les enfants issus de ce mariage remonteront la marche ascendante des phénomènes dans le sens d'une régénération heureuse. » Mais, d'après l'illustre aliéniste de Saint-Yon, les conditions sont autrement graves quand la folie des ascendants se transmet aux descendants avec des transformations à *évolution progressive*, et se

révèle par la faiblesse intellectuelle congénitale, par des tendances précoces pour le mal et par tous les caractères de l'ordre intellectuel, psychique et moral tenant à la dégénérescence. Comme on le voit, toute union doit être proscrite lorsque les deux fiancés sont sous l'influence d'une double hérédité morbide, ou l'un des deux sous le coup d'une hérédité maternelle de nature vésanique. Pour les autres cas, nous conseillerons de faire reposer toute détermination sur les principes que nous venons de formuler, à la condition de prendre encore en considération chez les futurs époux les quelques diathèses dont nous avons signalé l'influence sur les affections nerveuses et la folie des enfants.

Nous ne saurions terminer cette étude si attrayante, sans dire un mot de la question de consanguinité. Depuis longtemps déjà, M. Lunier a établi que la folie est plus commune chez les juifs que chez les protestants et les catholiques, fréquence qu'il attribue aux mariages consanguins. Dans les statistiques de sa clientèle privée, M. Luys a été particulièrement frappé du tribut relativement considérable que les Israélites des classes riches payent à la folie; la proportion serait de 2 pour 100 malades. Déjà Esquirol rapportait à des alliances consanguines multipliées, l'abâtardissement de la race et la fréquence des névroses dans l'aristocratie espagnole et française à la fin du siècle dernier; mais toute cause a ses détracteurs, et de nombreuses observations ont eu non seulement le but de montrer l'absence de tout trouble nerveux dans les unions consanguines, mais encore quelques-unes d'entre elles semblent prouver que, loin de déchoir, la capacité mentale s'accroît par la consanguinité.

Tel est le cas de la famille de Seguin et des 46 ménages consanguins observés à Batz par M. Voisin. A notre avis, M. Gallard a parfaitement expliqué toutes ces contradictions. Pour lui, les unions consanguines, à quelque degré de parenté qu'elles soient contractées, n'ont aucune influence fâcheuse sur la santé des enfants, si les époux sont sains, d'un âge bien proportionné, et leurs familles sans vice héréditaire;

mais ces unions donnent au contraire des résultats déplorables toutes les fois que l'état sanitaire de la famille laisse à désirer, toutes les fois qu'il existe une tache héréditaire, les deux époux n'auraient-ils aucune perversion nerveuse. Cela nous rappelle un fait qui nous revient souvent à la pensée par suite des conséquences qui en ont résulté pour un de nos camarades d'enfance. Dans un mariage consanguin contracté par deux cousins germains à tempéraments nerveux, malgré l'absence de toute tache héréditaire dans la famille, les deux époux ont eu la douleur de voir l'aîné de leurs fils perdre la raison à 22 ans, alors que le plus jeune présentait un arrêt de développement de ses forces physiques et mentales. Il résulte donc de cette observation et des opinions présentées à ce sujet, que la consanguinité porte l'hérédité à son maximum de puissance. Elle a une heureuse influence sur les enfants appartenant à des familles saines, dont les tempéraments même n'offrent aucune prédominance; mais elle est funeste dans le cas contraire : « Lorsque le médecin, a dit Gallard, sera depuis longtemps en relation avec une famille, lorsqu'il en connaîtra bien tous les membres, lorsqu'il aura pu étudier minutieusement, et même à leur insu, les aptitudes maladives de chacun d'eux, il pourra donner un avis utile. Si cette famille est parfaitement saine, si les ascendants, en remontant jusqu'à l'auteur commun d'où procèdent les deux cousins qui veulent contracter mariage ont toujours joui d'une bonne santé; s'il n'y a chez eux aucune de ces maladies chroniques ou de ces prédispositions morbides qui peuvent se transmettre héréditairement, ou qui, en se modifiant, peuvent imprimer un cachet maladif sur la descendance, alors il pourra non-seulement autoriser le mariage entre proches, mais il devra même le conseiller, l'encourager, avec la certitude qu'il donnera des résultats excellents. Si, au contraire, le médecin connaît dans la famille commune un vice héréditaire de quelque nature, il sera de son devoir de s'opposer, par tous les moyens de persuasion dont il pourra disposer, à l'accomplissement de l'union projetée.» Certes, quand les choses se présentent ainsi, on ne

peut qu'applaudir aux paroles qui précèdent ; mais le savant médecin de la Pitié oublie, ce nous semble, que les renseignements sur les familles peuvent manquer au médecin, et que certains états pathologiques sont très susceptibles d'échapper à l'observation des intéressés, ou bien être cachés à dessein par eux. Rien n'est fréquent, en effet, comme de voir l'instabilité ou l'irritabilité nerveuse passer inaperçue dans une famille, et grâce à la consanguinité qui renforce, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la puissance héréditaire portée à son *summum*, on s'expose à voir apparaître d'une manière à peu près sûre, chez les descendants, des désordres graves du système nerveux. C'est pourquoi, nous croyons que le médecin doit être très prudent avant de se prononcer en faveur d'un mariage consanguin. Au dire de M. Gallard, il faudrait avoir une certitude absolue que la famille est complètement saine ; mais quitte à passer pour un sceptique, nous dirons que cette certitude ne saurait exister. Une famille comme il la faudrait est plutôt idéale que réelle ; et en songeant aux malheurs irréparables auxquels les enfants de fiancés consanguins sont presque toujours exposés, notre ferme conviction est que la règle de conduite d'un médecin appelé à donner son avis en pareille occurrence, doit être celle d'un stoïque à l'œil sec : « *Abstine et sustine !* »

CHAPITRE V

—

Hygiène Mentale

DE LA CONCEPTION

Après l'hygiène morale du mariage, les faits d'hérédité nous imposent l'étude de l'hygiène mentale de la conception. Il résulte, en effet, des observations qui ont été appelées à combattre la loi d'hérédité, que deux époux à système nerveux normal, s'exposent à engendrer des enfants dégénérés, toutes les fois, qu'au moment même de l'acte de la génération, ils se trouvent acccidentellement placés dans de mauvaises conditions morales et physiques. Ce fait, malheureusement peu connu, entraîne surtout dans les classes ouvrières de fatales conséquences.

Cette influence de l'état mental et physique des époux, qui s'exerce au moment de l'acte de la génération sur le produit de la conception, n'a rien qui doive étonner si l'on songe à l'action bien connue du moral sur les fonctions des organes génitaux. Tous les médecins ont été témoins ou confidents de cas de suppression de la menstruation chez des jeunes filles ou des femmes en proie à une vive douleur morale ou à une grande joie. D'après Schrœder, une forme d'aménorrhée transitoire se produirait sous l'influence de causes psychiques; il est certain, ajoute-t-il, cependant, qu'une frayeur, une mauvaise nouvelle inattendue, en un mot qu'une émotion vive quelconque peut arrêter l'écoulement menstruel. Raciborski, cité par de Sinéty, a attiré l'attention sur des cas semblables d'aménorrhée, qui consisterait en un retard de 8 à 15 jours dans l'apparition des règles, chez des femmes qui craignent d'être enceintes et pour lesquelles certaines circonstances de

position sociale feraient d'une grossesse un véritable malheur. D'autres Gynécologistes, au dire de l'auteur déjà cité, seraient venus confirmer les idées de Raciborski à ce sujet, et lui-même aurait eu l'occasion d'observer des faits semblables. La suppression des règles est encore fréquente chez des femmes hystériques atteintes d'un désir immodéré d'avoir un enfant, tout comme dans le cours de la folie; or, chacun sait que la menstruation est intimement liée à l'évolution de l'ovule; il est par suite aisé de saisir l'influence que peut avoir l'esprit sur cette fonction importante et l'action désastreuse qu'elle peut exercer, à divers degrés, non-seulement sur l'ovulation, mais encore sur la sécrétion lactée. Dans l'ouvrage de Cazeaux et Tarnier, nous trouvons l'observation suivante : «Une nourrice, entrée à l'hôpital Cochin, était très irascible et eut bientôt de vives discussions avec sa voisine. S'étant emportée un jour plus qu'à l'ordinaire, son enfant éprouva le lendemain de violentes convulsions. Elle sortit de l'hôpital, puis y rentra quelques mois après. Des scènes pareilles se renouvelèrent encore et furent suivies chez le nourrisson des mêmes accidents. » Nous connaissons une nourrice qui, après avoir perdu ses trois enfants de convulsions et pris ensuite un nourrisson dont les frères et sœurs jouissent d'une santé parfaite, se lamente à la pensée d'être cause des troubles mentaux survenus chez celui qu'elle a allaité.

Il est plus difficile d'établir l'action perturbatrice des causes morales sur les fonctions génitales et le sperme de l'homme; on ne saurait en parler que par analogie.

Si du moral nous passons au physique, nous voyons qu'il est non moins indispensable que la santé du corps soit la dot des époux. La première question qui surgit est celle du rapport des âges. Nous avons déjà dit plus haut que les mariages disparates avaient parfois de fâcheuses conséquences pour les époux; il nous restait à ajouter qu'ils étaient susceptibles d'en avoir pour les enfants; et notre étonnement sera certainement partagé si nous avançons que la plupart des auteurs sont restés muets sur ce sujet, bien que Gaussail dans son

mémoire sur l'hérédité de la surexcitation nerveuse ait affirmé que plus l'âge des parents est avancé, plus sûrement les désordres nerveux sont transmis aux enfants.

En second lieu, l'anémie, d'après un grand nombre d'auteurs, créerait de toutes pièces un état nerveux spécial. Potain l'accuse d'apporter dans la manière d'être une modification caractérisée par une grande versatilité, une excitabilité exagérée jointe à un habituelle dépression ; c'est ce que les pathologistes anglais ont noté sous le nom de *faiblesse irritative.* Elle serait souvent la cause d'hallucinations et de délire comme l'ont établi Chomel, Andral, Piorry, Becquet. Le délire anémique serait encore triste ou violent, transitoire ou durable (Graves) et, « selon toute probabilité, écrit, dans son remarquable traité de pathologie générale, M. Picot, les hallucinations résulteraient de l'excitation des centres de la couche optique, comme a tenté de le démontrer M. Ritti dans ces derniers temps, puisqu'elles peuvent persister même après la destruction des nerfs sensoriels. Suivant donc, ajoute le professeur de Bordeaux, que l'excitation morbide porte plus spécialement son action vers l'un ou l'autre des centres de la couche optique démontrée par M. Luys, on voit se produire des hallucinations de l'odorat (centre antérieur), de la vue (centre moyen), de la sensibilité générale (centre médium) ; et, si l'excitation porte sur la substance grise centrale occupant les parois du 3e ventricule, ce sont les fausses sensations viscérales qui surviennent. »

M. Picot rappelle d'ailleurs que Baillarger et Griesinger ont fait joué un rôle prépondérant à l'anémie dans la production des troubles psychiques, que Marcé a attribué à une anémie prolongée de la grossesse et de la lactation un grand nombre de cas de folie chez les femmes enceintes, les nouvelles accouchées et les nourrices. Scholz aurait encore rapporté plusieurs observations d'aliénation consécutive à des maladies aiguës, à des suppurations prolongées, à une menstruation trop abondante (Levick).

Notre regretté maître Marchant, ancien médecin en chef et

directeur de l'asile public d'aliénés de Toulouse, insistait sur la fréquence de l'anémie comme cause de folie ; c'est par elle qu'il expliquait les premiers troubles psychiques et les symptômes constants d'excitation ou de dépression cérébrale au début de la plupart des vésanies. A ce propos, nous citerons encore M. Picot : « Il y a ici un fait digne d'attention et sur lequel M. Potain a insisté avec raison. Puisque nous savons aujourd'hui que le sommeil s'accompagne habituellement d'anémie cérébrale, comment peut-on expliquer cette insomnie des anémiques ? Comme paraît l'admettre cet auteur, il est probable que l'anémie du sommeil est le résultat de la contraction des petites artères du cerveau. Selon toute probabilité aussi, cette anémie du sommeil est incomplète en raison peut-être, soit de la diminution de la tonicité des muscles vasculaires, soit de l'affaiblissement de l'innervation vaso-motrice elle-même. Toutefois, ajoute M. Picot, c'est là une hypothèse qui aurait besoin de démonstration. Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins acquis pour la science qu'il est loin d'être rare d'observer des délires de nature anémique. Or, toute manifestation nerveuse étant liée à une lésion anatomique transmissible par hérédité, toutes les affections capables de déterminer un état anémique existant au moment même de la conception chez les ascendants, se traduisent par de l'irritabilité nerveuse, un équilibre instable chez les enfants qui les conduit le plus souvent sur le chemin si glissant des névroses et de la folie. Ce qui nous amène à dire que toutes les diathèses et les affections chroniques des parents, susceptibles de les anémier ou bien de causer chez eux des troubles psychiques, intellectuels et moraux, peuvent être le point de départ de troubles nerveux chez les enfants. Il en serait de même des intoxications professionnelles ; le plomb exerce son action jusque sur la vie de l'espèce. D'après Pallas, la céruse a souvent servi, en Russie, à rendre les filles stériles. Le saturnisme chronique même du côté du père prédispose aux avortements (C. Paul) ; et chimiquement nous apprenait dans ses cours M. le professeur Layet, si com-

pétent en matière d'hygiène professionnelle, le passage du métal de la mère dans les sécrétions amniotiques et les organes du fœtus, a été démontré. La grande mortalité des enfants d'ouvriers saturnins, par maladies nerveuses, notée d'abord en Angleterre au sujet des potiers du Straffordshire, a été confirmée par la statistique de Roque qui a montré de plus que les survivants étaient fréquemment atteints d'idiotie, d'imbécillité et d'épilepsie.

« Il eût été étrange, écrit M. Manouvriez dans sa thèse de 1873, qu'agissant sur le produit de la conception par le père et la mère, le plomb restât sans influence sur les fonctions génitales, comme l'ont avancé les auteurs qui se sont occupés de la question. » Il signale, en outre, chez deux peintres de 32 et 34 ans et un cérusier de 28 ans, de l'anaphrodisie allant, pour le premier, jusqu'à l'impuissance. Ducamp aurait noté enfin, tout récemment, des cas d'anaphrodisie chez la femme.

Pour ce qui est des ouvriers qui extraient le mercure des mines ou qui l'emploient dans diverses industries, des états morbides variés ont été signalés. Les émanations mercurielles n'exercent pas seulement leur influence sur les ouvriers de la mine d'Idria (Illyrie), elles s'étendent même jusqu'aux habitations environnantes. D'après Hermann, cette action à distance reconnaîtrait deux causes : 1° la présence dans l'air de vapeurs mercurielles, 2° le contact des populations avec les ouvriers dont les cheveux, les vêtements sont imprégnés de mercure ; aussi la plupart des habitants sont pâles, anémiés ; le foie est sensiblement hypertrophié, les enfants deviennent scrofuleux ; les animaux aussi éprouvent cette influence délétère ; les vaches salivent, maigrissent, avortent avec facilité ; les produits à terme ne vivent pas. Kussmaül a remarqué aussi que les femmes atteintes d'intoxication mercurielle avaient ordinairement des enfants chétifs, scrofuleux et mourant jeunes. Lizé, du Mons, à la suite d'observations recueillies dans les ateliers de fabrication de chapeaux de feutre, a remarqué que l'influence nocive du mercure, transmise par le père à l'enfant, était aussi puissante que celle

exercée par la mère, et qu'elle était plus fatale quand le père et la mère avaient simultanément éprouvé cette action délétère.

Le tabac, au dire de Gubler, n'aurait jamais entraîné le délire, il cause pourtant parfois des vertiges et obscurcit les idées. S'il faut en croire certains fumeurs et Forget lui-même, il exciterait l'imagination ; ce qui expliquerait comment certains auteurs ne peuvent écrire que la cigarette ou la pipe à la bouche. Sans ajouter foi aux innombrables réquisitoires lancés par la société contre l'abus du tabac, nous nous contenterons d'ajouter avec M. A. Guès (Art. Tabac, *dict. de Jaccoud*) que Ségalas, Damourette, Kostial, Jacquemart, Delaunay et Druhen ont accusé le tabac de nuire à l'aptitude procréatrice et que J. Guérin regarde son influence pernicieuse comme susceptible d'aller au delà de l'individu et se transmettre à sa descendance. Pour ce qui est de son action sur la menstruation et la grossesse, elle a donné lieu à un article paru dans la *Revue d'hygiène*, novembre 1881, signé Piasecki.

L'arsénic, le phosphore et le cuivre ont encore été incriminés ; mais les faits sont trop peu nombreux pour en tirer une déduction concluante.

Il n'en est pas de même de l'alcoolisme. Un fait aussi connu que grave et bien constaté est l'influence de l'ivresse des parents sur le développement d'états nerveux chez les enfants. Qu'importe qu'un des conjoints soit d'ordinaire sobre si, se grisant par hasard, il féconde pendant l'ivresse ; son enfant mourra de convulsions ou deviendra épileptique, hystérique, choréique ou aliéné. Dès 1859, Flemming assurait que l'alcoolisme du père entraînait une forte prédisposition à la folie, plus forte, ajoutait-il, que celle qui résulte de la conception d'une mère folle. Le Dr Ruer, dans sa statistique des causes morales de la folie, a fait ressortir la fréquence de l'idiotie dans la population des ouvriers mineurs qui, vivant séparés de leurs femmes durant la semaine entière, ne se livraient aux rapprochements conjugaux que les dimanches ou jours de fêtes, c'est-à-dire les jours où les libations alcooliques se

faisaient en dehors ou dans l'intérieur du ménage. Morel, dans ses études cliniques, a beaucoup insisté sur le danger de ces fécondations opérées, comme il l'a dit avec infiniment d'esprit, « sous la double influence du mal physique et du mal moral dans l'humanité », montrant ainsi la part qu'il faisait à l'état psychique au moment de la fécondation. En 1866, M. Demeaux, à la séance du 1er novembre, à l'Académie des Sciences, concluait d'un assez grand nombre de cas observés par lui que l'état d'ivresse au moment de la conception devient fréquemment une cause d'épilepsie pour les enfants, et que la même cause peut produire une paralysie congénitale, l'aliénation mentale et l'idiotie. En septembre 1872, Voisin a publié les résultats de sérieuses recherches sur la santé des enfants conçus pendant l'ivresse ; les voici : sur 17 observations d'enfants recevant la vie au milieu de l'ivresse des parents, M. Voisin a constaté qu'il est né 3 idiots, 2 épileptiques, 11 enfants morts de convulsions en bas âge et 1 enfant atteint de myélite chronique. Dans un traité plus récent, Luys raconte qu'il résulte de confidences intimes recueillies avec discernement de la bouche des parents, qu'un certain nombre d'enfants atteints d'idiotie ou d'épilepsie paraissent avoir été engendrés dans une période de saturation alcoolique. Enfin, M. Taguet a publié dans la *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux* une observation d'hystéro-épilepsie, avec somnambulisme spontané, d'autant plus intéressante pour nous que Mlle Noémie C*** qui en fait le sujet, est issue d'un père et d'une mère adonnés à la boisson, de parents qui n'ont jamais manifesté pour elle le moindre sentiment affectueux puisque, dès sa puberté, ils ont vainement cherché à prostituer leur fille pour vivre de ses débauches. Quant aux phénomènes anormaux présentés par cette jeune fille, un psychologue distingué, M. le professeur Azam, de Bordeaux, en a relaté d'aussi singuliers et après lui, nous dirons : Les hypéresthésies hypnotiques, voilà les merveilles du magnétisme !

Après avoir signalé les dangers et les écueils, il ne nous reste plus qu'à rappeler le vieil adage : « *Sublata causa, tollitur effectus.* »

CHAPITRE VI

HYGIÈNE MENTALE

DE LA GESTATION

Les quelques réflexions présentées au sujet de la fécondation s'appliquent bien plus à la gestation ; ici la mère est la plus souvent en cause et le médecin peut trouver dans les joies de la maternité un puissant adjuvant. Pourtant la femme ne supporte-t-elle pas souvent le contre-coup de l'inconduite du mari, et par là ne se trouve-t-elle pas mise de la partie ? C'est ce que de nombreux faits établissent en montrant la funeste influence des émotions et des préoccupations continues sur la grossesse. Nous nous contenterons d'en signaler quelques cas, ne pouvant nous étendre sur les nombreuses questions soulevées par notre thèse.

Dans le traité d'accouchement de Cazeaux et Tarnier, il est dit que les femmes nerveuses, irritables qui ont été sous le coup d'impressions morales vives, tout comme celles qui sont atteintes de maladies convulsives, ont avorté par suite de contractions violentes au début de la grossesse, comme sur la fin. D'après Brachet de Lyon (1), des parents sains seraient exposés à donner le jour à un enfant doué d'une grande mobilité nerveuse lorsque, pendant la grossesse, la mère se serait livrée à de nombreux écarts de régime, à des rapports sexuels trop fréquents ou aurait été en proie à de vives émotions et à de violents chagrins. Criton Brown (2) signale des tentatives d'avortement comme ayant entraîné l'idiotie chez les enfants. Combe (3) s'exprime ainsi : « A la suite du siége de Landrecies, sur 92 enfants nés, quelques mois après le siége, 16 moururent au moment de la naissance ; 38 languirent durant 8 ou 10 mois et eurent le sort des premiers ; 8 devinrent

(1) *Traité prat. des convulsions de l'enfance.*

(2) *An. méd. psych.*, 1861, p. 306.

idiots et succombèrent avant l'âge de 5 ans; 2 enfin vinrent au monde avec de nombreuses fractures des membres. » Whitchead raçonte le cas d'une dame qui, pendant cinq grossesses fut tourmentée de l'idée que ses enfants pourraient être aveugles. Des cinq enfants nés à terme, dans de bonnes conditions de santé et de force, le premier, le troisième et le cinquième eurent des difformités de l'œil gauche; le deuxième et le quatrième furent borgnes (1). M. P. Bitot a eu dans sa nombreuse clientèle une dame qui, au terme de sa grossesse, se rendant à Bordeaux, éprouva une vive frayeur en descendant de sa voiture; une diligence faillit l'écraser au moment où elle mettait pied à terre. Chose digne de remarque, elle accoucha sans douleurs; mais peu de temps après son enfant mourut de convulsions. Tous les historiens attribuent encore aux douleurs morales éprouvées par Marie Stuart, durant sa grossesse, les troubles psychiques présentés par son fils, Jacques II d'Angleterre. Gaussail, dans son mémoire sur l'hérédité de la surexcitation nerveuse, affirme que les femmes enceintes, effrayées par la chute d'épileptiques, ont enfanté des épileptiques. Luys a vu dans sa clientèle privée, chez des familles saines, un seul membre faire exception à la règle et celui qui présentait ces troubles nerveux avait été conçu au milieu des péripéties de la guerre de 1870. Enfin il n'est pas jusqu'à la folie qui ne puisse être le résultat d'une vive peine éprouvée par la mère pendant la gestation. Nous avons été assez heureux d'obtenir à l'Asile public de Bordeaux des renseignements très précis sur les deux cas suivants : 1° Marie C***, âgée de 18 ans, ne présentant aucune tache héréditaire, est atteinte d'épilepsie avec un extrême affaiblissement de ses facultés mentales. Dès le début de sa grossesse, sa mère fut très vivement impressionnée par la mort de son mari et par une affection très grave qui mettait en danger les jours de sa fille aînée. Son accouchement fut très pénible et elle aurait entendu les médecins se demander s'il fallait sacrifier la mère ou l'enfant.

(1) *On hereditary diseases*, p. 16.

Marie C*** n'a jamais été réglée ; dès l'âge de 5 ans, elle a eu des attaques d'épilepsie qui sont devenues de plus en plus fréquentes et qui l'ont conduite aujourd'hui à la démence.

2°. Alice M***, âgée 30 ans, est la fille aînée d'un père qui s'adonnait à la boisson. Après avoir présenté des symptômes d'hystérie avec périodes de surexcitation, elle tend vers la démence. Durant sa grossesse, sa mère a souffert cruellement de l'intempérance de son mari; mais chose importante pour nous et heureuse pour elle, la fréquence des scènes d'ivresse du mari la rendit bientôt indifférente, et elle mit au monde d'autres enfants aussi sains d'esprit que de corps.

Il est probable que l'alcoolisme du père n'ait eu dans ce cas aucune influence sur les enfants, puisque le plus grand nombre d'entre eux est sain; mais les émotions morales auraient prédisposé l'aînée des filles à la folie; ou, si l'on préfère, à l'alcoolisme est due la prédisposition, et les causes morales qui se sont manifestées durant la grossesse, ont été déterminantes.

Ce que nous venons de dire du moral est encore plus vrai du physique. Chacun connaît la grande influence de la santé de la mère sur celle du fœtus. Dans les *Annales Médico-psychologiques,* 1851 p. 47, Bayard l'établit dans des considérations médico-légales sur l'influence des impressions physiques et morales pendant la grossesse. En 1879, *Annales Médico-psycho.*, Luys a rapporté qu'une dame qui avait eu trois enfants sains et bien constitués donna le jour à une fille qui, à l'âge de dix ans, devint imbécile. Pendant la gestation, cette dame qui habitait les colonies, avait été prise d'accès très violents répétés de fièvre intermittente. Tous ces faits nous paraissent suffisants pour encourager les recherches à ce sujet et montrer leur importance en hygiène mentale.

Que la femme enceinte soit donc à l'abri des perturbations morales comme des perturbations physiques; que celle que saluaient les licteurs romains, soit pour son entourage l'objet d'une sollicitude incessante, de soins empressés et affectueux, moins pour elle encore que pour le fruit qu'elle porte!

DEUXIÈME PARTIE

De l'imitation et de l'éducation au point de vue de l'Hygiène mentale.

CHAPITRE I

IMITATION

Tous les médecins qui ont eu, dans leur service, un grand nombre d'enfants, ont été certainement frappés de la curieuse attention que tous ces petits êtres, assis sur leurs lits comme de grands personnages, prêtent aux paroles, aux faits et gestes de leurs visiteurs. Sans mot dire, tout sourire trouve sur leur visage un miroir qui le réfléchit, toute tristesse, un écho. Cette influence physique de l'imitation si développée à cet âge, se manifeste encore, comme nous essaierons de l'établir plus loin, au point de vue *psychique,* à l'*état de santé* et de *maladie.*

§ I. Imitation physique.

Tout d'abord, l'imitation du bâillement est connue des personnes qui n'ont aucun sujet intéressant de conversation. D'après M. Rambosson, il peut même se propager à distance non seulement par la vue et l'ouïe, agissant simultanément, mais encore par l'un ou l'autre de ces sens. Un homme qui imite le geste de son voisin obéit automatiquement à la même tendance à se mettre à l'unisson que celui qui chante ou reproduit un son qu'il entend. Il serait d'ailleurs surprenant qu'il n'en fût pas ainsi alors que le fait existe chez cer-

tains oiseaux. A. Toussenel (1), dans son « histoire des perroquets », a reproduit une observation qui vient une fois de plus protester contre l'opinion de Buffon. La voici : « Un perroquet légendaire eut nom Poll; il appartenait au colonel O'Kelly qui l'avait payé deux cents livres, et il mourut plein de jours et de gloire dans l'année d'Austerlitz (les Anglais prononcent Trafalgar). Il ne me souvient plus bien si des discours touchants furent, en cette circonstance, prononcés sur sa tombe ; je sais seulement que toute la presse du pays le pleura. Or, Poll savait une vingtaine d'airs variés qu'il chantait à commandement et avec une sûreté d'intonation qui ravissait quiconque ; et il marquait la mesure avec la régularité d'un métronome, et il s'emportait en des colères bleues quand la personne qui l'accompagnait chantait à côté de la note... » Nous ne savons pas s'il est bien permis, ajouterons-nous, de refuser la mémoire musicale et la faculté de répéter des airs modulés à des virtuoses de ce mérite; ce que nous savons c'est que l'imitation pour eux est une seconde nature.

D'ailleurs, si l'imitation était une illusion de l'esprit et non un fait réel d'observation, saurait-on se rendre compte des différences qui existent entre l'accent du nord et celui du midi, ou bien encore donner une explication convenable de la juste remarque de Gratiolet sur les Français qui, après avoir vécu plusieurs années à l'étranger, conservent des tournures de phrase, des gestes, des habitudes persistant longtemps après leur retour en France, quelquefois même jusqu'à la fin de leurs jours?... Mais pourquoi perdrions-nous du temps à montrer l'influence de cet instinct? Chaque jour, dans les rues, sur les promenades, chacun peut admirer ses belles victimes fières de suivre aveuglément ce que depuis longtemps on est convenu d'appeler la mode.

§ II. Imitation psychique.

L'existence de l'*imitation psychique*, à l'état de santé, n'est

(1) *Magasin d'éducation et de récréation.*

pas moins facile à démontrer : « Un tousseur continuel, disait Montaigne, irrite mon poumon et mon gosier; il m'enrhume et me fait tousser, » ou bien encore : « *La veue des angoisses d'aultruy m'angoisse matériellement.* » Nous rappellerons aussi ces paroles si souvent citées de Mme de Sévigné écrivant à sa fille qui se plaignait de douleurs éprouvées sur la fin de sa grossesse : « *Ma chère enfant, que votre ventre me pèse!* » Et ces mots sublimes dans leur naïveté de cette jeune fille accusée d'écouter froidement le récit de l'enterrement d'une de ses amies, et à qui le poète Jasmin fait dire : « *N'yeri pas quore plouravent.* » Enfin Boerrhave (1) a eu le soin de relater avec détails l'histoire d'un jeune homme qui, privé d'intelligence et d'éducation, copiait fidèlement, répétait involontairement, exécutait pour ainsi dire automatiquement les mouvements, les gestes, les attitudes, les chants, les ris et les pleurs, en un mot tous les actes qui se passaient autour de lui, faisant aussi tour à tour de la gymnastique, de la statistique, de la géométrie, de la mécanique, de l'harmonie, du sentiment même comme il eût fait sans doute de criminelles actions, si elles lui eussent été inspirées par l'exemple; car c'est ici le cas de signaler chez les idiots un instinct irrésistible à imiter tous les actes de destruction; fait bien connu des médecins légistes, tout comme la brutalité dont ils font preuve pour assouvir une passion, surtout leur instinct génésique. Motet, à l'article « Satyriasis » du *dictionnaire de Jaccoud,* s'exprime ainsi : « Lorsqu'ils vivent en liberté, les idiots peuvent être pris de véritables accès de rut pendant lesquels ils se livrent à des actes de violence pour satisfaire leurs appétits sexuels. »

Mais de ce que l'imitation est, la plupart du temps, tyrannique et fertile en conséquences fâcheuses chez les simples d'esprit, les hommes dont le jugement est sain, savent la dominer; le génie même en a tiré un excellent parti. Raphaël, par exemple, s'élève tout à coup au-dessus de l'école de

(1) Cité par Jolly, *Hygiène morale.*

Pérugino qu'il avait longtemps fidèlement suivie. Corneille, Racine, surpassent en les imitant, Sophocle et Euripide, Molière enfin nous fait oublier Aristophane et Térence, ses premiers modèles.

Pour citer des faits de *contagion psychique*, nous dirons avec M. Luys que, dans certaines circonstances, on voit se produire dans de grandes agglomérations humaines en marche, des scènes d'épouvante, des mouvements de terreur et des paniques instantanées et instinctives. Les fastes militaires peuvent encore attester que des régiments entiers ont tourné subitement le dos à l'ennemi à la suite d'un cri d'alarme, jeté par quelques hommes timides et irrésolus.

Mais il y a plus. Toute manifestation de l'âme (*sentiments et passions*), a posé en principe M. Despine, excite des sentiments et des passions semblables chez les individus qui sont susceptibles d'éprouver à un certain degré les phénomènes instinctifs d'imitation. Pour arracher des pleurs, enseignait Horace : « *Commencez par pleurer vous-mêmes !* » Précepte admirable qui montre quelle connaissance avait le poète de la contagion de l'émotion. Qu'est-ce que l'éloquence, disait encore Démosthènes ? L'action, l'action et puis encore l'action ! Car, en morale comme en physique, pour communiquer du mouvement il faut en avoir soi-même. L'émotion psychique se transmet au moyen d'un langage entendu de tous les hommes, celui des grands sentiments et des passions vives, *sunt lacrymæ rerum* ; langage qui éveille des émotions, des sentiments identiques à ceux qui leur ont donné naissance. Ici le mot *d'imitation psychique* est tout aussi impropre, ce nous semble, que l'expression de *contagion psychique* et *morale* dont on se sert souvent, nous préférerions le mot de *suggestion* dont la plus belle formule est peut-être celle-ci : « *Magister dixit* », et le plus bel exemple, le suivant : Redoutant les conséquences d'un discours éloquent, les tribuns romains interdirent un jour la parole à un orateur populaire : « Romains, s'écria alors ce dernier, je jure que j'ai sauvé la République ! »

Et tout le peuple se leva criant : « Nous jurons qu'il a été dit la vérité ! »

Notre conclusion sera donc qu'à l'état de santé l'*imitation* se produit au moral et au physique, et que cette dernière peut s'étendre à toutes les facultés de l'âme et suivant le degré auquel on l'observe, porter tour à tour les noms d'*imitation psychique proprement dite*, de *contagion psychique* et *morale* et enfin celui de *suggestion*.

§ III. Imitation morbide

Arrivons aux preuves de l'existence de l'*imitation morbide*. La contagion de certains désordres psychiques d'origine nerveuse, a joué un trop grand rôle chez quelques peuples et à certaines époques pour pouvoir la mettre en doute. L'ouvrage de Calmeil si curieux à consulter est très riche de faits de ce genre qui sont encore loin d'être rares à notre époque ; nous nous contenterons de signaler l'épidémie citée par Bouchut qui éclata en juin 1848, dans l'atelier de la rue de Grenelle, l'épidémie de Morzines (Savoie) si bien relatée par M. Constant, et l'épidémie de suicide rapportée par Bonnet de Lyon. Pour ce qui est des exemples venant à l'appui de la propagation de l'hystérie et de l'épilepsie, tous les médecins connaissent ce fait observé par Zimmermann dans un couvent d'Allemagne, où l'une des religieuses s'étant mise à imiter le miaulement du chat, toutes les sœurs répétèrent ensemble le même chant, jusqu'à ce que l'intervention de la force publique vînt mettre un terme à ce nouveau genre de concert. Dans tous les auteurs sont mentionnées les épidémies convulsives de Loudun, de Louviers, de Saint-Médard, de Harlem, de Saint-Roch, l'épidémie de la grande danse de Saint-Guy sur les deux rives du Rhin et dans les Pays-Bas, les exemples de bégaiement et de hoquet rapportés par Désormeaux, les cas d'hystérie, d'épilepsie racontés par Sauvages et Van Swieten et cette épidémie extatique de la Norwège plus récente encore.

La question de la contagion purement psychique est plus

controversée; toutefois, grâce à de récents travaux, elle paraît résolue dans le sens affirmatif. De tout temps, nous devons le dire, les médecins avaient pourtant été frappés de la facilité avec laquelle se propageait l'impulsion au suicide. L'histoire des filles de Milet montre que dès la plus haute antiquité, on connaissait l'influence exercée sur certaines imaginations par l'exemple de la mort volontaire, et ce qui était vrai à cette époque, l'est encore de nos jours. M. Paul Moreau, de Tours, a repris cette question tout récemment dans sa thèse inaugurale et l'a traitée avec un talent digne du nom qu'il porte; mais, en outre du suicide, on savait aussi que certaines hallucinations de la vue pouvaient se transmettre avec une grande facilité. Un exemple très curieux est celui qui est rapporté dans les œuvres de Walter Scott, d'après le chroniqueur Patrice Walker. Et M. Max Simon, après avoir raconté l'histoire d'hallucinations de la vue qui se manifestèrent dans une petite ville de l'Est de la France, après les désastres de la campagne de Russie, rappelle en ces termes un phénomène du même genre : « Tous les journaux, dit-il, ont relaté la singulière et commune hallucination éprouvée par les habitants de l'Alsace annexée. Nos malheureux compatriotes apercevaient des croix sur toutes les vitres de leurs maisons et demeuraient des heures entières dans une sorte d'extase, à contempler ces emblèmes religieux. Des villages entiers ont été en proie à ces singuliers troubles sensoriaux, dans lesquels il est impossible de ne pas voir un phénomène d'imitation. Un premier halluciné faisait part à son voisin de ce qu'il voyait et celui-ci ne tardait pas à apercevoir ce qui lui était indiqué; et ainsi de proche en proche se propageait l'hallucination. » La presse n'a-t-elle pas aussi attiré l'attention sur les épidémies qui ont consisté à couper des femmes en morceaux ou à lancer du vitriol sur la figure de quelques jeunes gens?

S'il en est ainsi, si les perversions sensorielles, le suicide et le crime se communiquent par imitation, pourquoi la folie qui tire son origine des perversions de la sensibilité, ne joui-

rait pas de ce fâcheux privilége alors surtout que nous connaissons l'influence de l'imitation psychique à l'état de santé? Beaucoup d'aliénistes sourient encore, il est vrai, dédaigneusement à cette idée; mais nous les croyons victimes d'une erreur de mot. Ils se récrient à la pensée de l'existence *contagieuse* de la folie et certes ils n'ont pas tort s'ils prennent le mot *contagion* dans son sens propre; l'aliéné ne dégage pas un *microbe* susceptible d'être absorbé par son entourage et de déterminer des désordres intellectuels; mais ici le mot *contagion* ne saurait avoir d'autre signification que celle *d'imitation morbide*; dans ce sens seulement, il est permis de dire que la folie est *contagieuse*. Or, les observations recueillies en Italie, à Venise par M. César Vigna et en France, à Toulouse et à Marseille par M. Marandon de Montyel qui avait bien voulu attirer notre attention sur les malades qui firent le sujet de ses observations, ont montré dans ces dernières années que les maladies mentales se communiquent par imitation. Dans deux mémoires successifs, M. Marandon de Montyel a rapporté cinq cas qui établissent l'existence d'un groupe particulier de *folie à deux* qu'il désigne sous le nom de *folie communiquée*. D'ailleurs les médecins attachés au service des aliénés ont remarqué de tout temps l'influence des malades les uns sur les autres, surtout en ce qui concerne l'agitation, et c'est sur ce principe qu'est basée la séparation des malades en *directions distinctes*. Il suffit de quelques cris, de quelques actes délirants pour agiter un *quartier* d'aliénés. Chez eux l'imitation peut se traduire même par un refus d'aliments. Parchappe rapporte l'histoire de plusieurs malades qui se laissèrent influencer par ce phénomène instinctif, et durent être nourris à la sonde. M. Luys qui rappelle ce fait ajoute qu'il a été lui-même dans son service le témoin de cas semblables; il a vu jusqu'à trois malades, poussés par l'instinct d'imitation refuser toute nourriture.

L'imitation est donc un phénomène instinctif général, reproduisant les manifestations physiques et psychiques à

l'état de santé comme à l'état de maladie; il nous reste maintenant à essayer d'en pénétrer le mécanisme.

§ IV. Théories sur le mécanisme de l'imitation.

Si l'accord existe sur le fait, les interprétations varient. M. Bouchut pour qui l'action instinctive d'imitation est très puissante et presque sans limites ne croit pas la science assez avancée pour se rendre compte de la cause qui la produit; il serait pourtant, semble-t-il, porté à croire que, dans certains cas, notamment dans les névroses convulsives, il existe une action physique directe de l'homme malade sur l'homme sain par une émanation nerveuse capable de produire à distance un état convulsif. M. Prosper Despine rattache l'imitation à quatre causes : 1° L'imitation instinctive n'engagerait à imiter que par le seul mobile d'imiter; 2° L'imitation déterminée par le mobile d'intérêt résiderait dans l'avantage que nous croyons trouver à employer les meilleurs moyens, selon nous, pour satisfaire nos aspirations, nos désirs, nos besoins; 3° L'imitation serait déterminée par la contagion morale. Elle consisterait en ceci d'après l'auteur : les actes inspirés par les bons ou mauvais instincts, donneraient aux personnes qui ont connaissance de ces actes, et qui sont susceptibles d'éprouver des sentiments, des passions semblables, le désir de commettre des actes identiques, en excitant chez ces personnes les mêmes sentiments et les mêmes passions; 4° Enfin, quant à l'imitation déterminée *par la contagion nerveuse*, M. Despine se demande si, à l'exemple de M. Bouchut, il ne faudrait pas l'attribuer à un miasme, ou tout simplement au *principe de la contagion morale*.

Pour M. Luys les phénomènes somatiques de l'imitation, par cela même qu'ils sont accomplis la plupart du temps d'une manière involontaire, inconsciente et automatique rentrent dans le domaine des manifestations purement réflexes de l'activité cérébrale. Le médecin de la salpètrière définit l'imitation : la reproduction intégrale soit de sons articulés ou

modulés, soit de gestes, d'attitudes, de mouvements d'ensemble produits par diverses personnes, sans que la personnalité consciente et la volonté interviennent d'une façon permanente et directe, par une réaction inconsciente des activités cérébro-automatiques ; et il ajoute que ces phénomènes sont commandés, d'une façon stricte, par deux ordres d'impressions mères : les unes acoustiques, les autres visuelles. Serrant de plus près le mécanisme de l'imitation, M. Luys regarde les vibrations acoustiques ou lumineuses, comme transmises aux régions perceptives du *sensorium* ébranlant ses réseaux d'une façon concordante, et le *sensorium* réagissant alors suivant ses aptitudes natives transformerait la vibration incidente en vibrations concordantes de motricité, lesquelles se répercuteraient du côté des régions satellites de l'axe spinal chargées d'en opérer la manifestation extrinsèque. A l'état morbide, le mécanisme est le même ; ce sont toujours, malgré les modalités diverses qui les représentent, les mêmes facteurs qui sont en jeu, les mêmes ouvriers qui travaillent et, par conséquent, les mêmes phases d'un processus réflexe préalablement établi qui se déroulent à la suite les unes des autres.

Avec M. Marandon de Montyel, l'instinct d'imitation cesse de ressortir spécialement des deux sens intellectuels, la vue et l'ouïe. Il devient une propriété générale du système nerveux et n'est autre chose que le besoin éprouvé par la cellule nerveuse de reproduire ce qui l'impressionne et nécessite pour se manifester une impression et une prédisposition normales dans l'ordre physiologique, morbides dans l'ordre pathologique. Son mécanisme serait un, qu'il s'agisse de la santé ou de la maladie, du corps ou de l'esprit. Notre maître et notre ami base sa doctrine sur le fonctionnement identique des cellules nerveuses, soit du cerveau, soit de la moëlle. Dès lors, dit-il, ce qui est vrai des unes doit être également vrai des autres. Or, l'expérience journalière prouve que l'imitation morale, au moment même de sa manifestation, résulte d'un besoin impérieux de la cellule cérébrale (action réflexe),

besoin qui s'accompagne d'une sensation de plaisir ou de malaise, suivant qu'il est ou non satisfait. Le mérite du directeur-médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Dijon est, pensons-nous, d'avoir mis en relief la prédisposition indispensable de la cellule nerveuse pour que l'impression donne lieu à un acte d'imitation. « Cet instinct, dit-il, ne crée rien, pas plus que la bêche du pionnier sous le choc ne fait apparaître une source, là où l'eau lentement filtrée et accumulée n'attend pas une occasion de jaillir. » De même on comprend maintenant pourquoi le bâillement qui ne serait pas contagieux à midi, par exemple, le deviendrait dans la soirée; pourquoi une personne triste s'ennuie au milieu des plaisirs, et enfin pourquoi les désordres mentaux se communiquent dans certains milieux, chez certaines personnes et non chez d'autres.

Les théories que nous venons d'analyser ont, à notre humble avis, le tort grave de donner le mécanisme de l'imitation plutôt qu'elles ne l'expliquent. On pourrait, en effet, demander à M. Luys quelles sont ces aptitudes natives dont il dote son sensorium pour expliquer ses réactions, et à M. Marandon de Montyel en quoi consiste ce besoin instinctif de la cellule nerveuse de reproduire ce qui l'impressionne. Cette raison dernière du phénomène, M. Rambosson croit l'avoir trouvée dans la transmission du *mouvement expressif coordonné.*

Distinguant deux catégories bien tranchées de *contagions*, celle qui relève des microbes, des animalcules, des miasmes de toute nature, et la contagion des phénomènes nerveux, intellectuels et moraux, M. Rambosson donne pour origine à cette dernière une *transmission de mouvement.* Après avoir établi la transformation du mouvement en général et la théorie de l'unité de force en physique, l'auteur la considère au point de vue du nombre, de la mesure, du mode, de l'ordre dans le mouvement, et arrive ainsi à distinguer le mouvement *mécanique* et le mouvement *coordonné.* Ce dernier, sous forme d'ondes sonores et d'ondes lumineuses, arrive au cerveau où il se transforme en un mouvement cérébral qui, par

le *sensorium commune* agit sur le moi et fait ainsi naître la sensation et la perception. Mais de même que le moi perçoit, comprend spontanément, par une faculté naturelle les mouvements coordonnés si variés que lui envoient les objets qui composent l'univers et dont ils sont l'expression, il a également la faculté de produire naturellement, spontanément, sans même s'en rendre compte, des mouvements coordonnés, non moins variés, qui sont l'expression de ses opérations et le langage naturel révélant à l'extérieur ce qui se passe en lui. Ces mouvements coordonnés, expressifs, sont en relation constante avec le mouvement cérébral, c'est-à-dire que si le mouvement cérébral est modifié ou interrompu, les mouvements expressifs le sont aussi, car ils dépendent de lui et n'en sont que la continuation. Loin de s'éteindre dans les organes et sur la physionomie, ces mouvements expressifs se continuent en se communiquant aux ondes lumineuses et aux ondes sonores, en un mot, au milieu ambiant, et se propagent ainsi sans se dénaturer jusqu'aux nerfs optiques et acoustiques des spectateurs ou des auditeurs. Si le mouvement cérébral change, se modifie, le mouvement des organes suit les transformations d'une manière simultanée, et de même celui des ondes lumineuses et des ondes sonores auxquelles il se communique. Arrivé aux nerfs optiques et acoustiques des personnes qu'il atteint, ce mouvement expressif se transmet par ces nerfs aux cerveaux des personnes présentes et leur révèle les pensées, les sentiments, les volitions du cerveau dans lequel il a pris naissance. Or, comme à un mouvement cérébral identique, correspondent des phénomènes identiques, l'imitation se trouve ainsi expliquée dans ses origines les plus reculées. Cette théorie très originale s'est fortifiée d'importantes adhésions; elle a trouvé un défenseur convaincu dans César Vigna, le célèbre aliéniste de Venise, la proclamant l'une des plus vastes lois physiologiques formulées jusques ici, en tant que tenant sous sa dépendance les phénomènes de l'instinct et de l'intelligence qui se manifestent simultanément avec le mouvement cérébral et les

phénomènes de l'innervation qui s'y rapportent. Elle a été de plus, couronnée par l'Institut.

Quel que soit l'avenir réservé à toutes ces théories, nous croyons qu'il importe, au point de vue pratique, c'est-à-dire de l'hygiène mentale, de distinguer, avec M. Marandon de Montyel, les deux facteurs principaux : l'impression et la prédisposition, et de bien connaître les lois qui régissent ces deux éléments. Car notre ferme conviction est que, grâce à quelques préceptes d'hygiène mentale sur lesquels nous avons tenu à attirer l'attention du monde médical et des familles, un grand nombre de dispositions héréditaires qui seraient combattues avec une persistance digne d'éloges, de génération en génération, seraient destinées à perdre de leur énergie et même à disparaître. Ce qui nous autorise à dire que l'hygiène mentale des circonstances et des milieux ne sera pas toujours un palliatif; son action pourra devenir radicale à la longue ou le sera d'emblée si, fidèles à ses conseils, les prédisposés héréditaires ne vont pas au devant des écueils signalés par elle, et si, par crainte des désordres mentaux auxquels ils peuvent exposer leurs enfants, les ascendants se placent dans toutes les conditions voulues pour les éviter.

Certes, le mot d'hygiène mentale soulèvera peut-être sur les lèvres de quelques sceptiques (car l'hygiène doit avoir les siens!) un sourire moqueur; mais ami du progrès, nous croyons fermement en lui, et nous ne saurions comprendre une chose, c'est que l'âme seule pût échapper à sa loi. Si l'instinct, comme nous allons le voir, n'est pas aveugle et fatal chez les animaux, si de plus, ces derniers peuvent au dire de Prosper Lucas, progresser au point de vue psychique, intellectuel et moral, il serait bien étrange que l'homme, malgré l'opinion qu'a de lui Pascal, fût destiné à rester le plus sot animal de la création.

§ V. Faits d'innéité chez les animaux.

Cuvier, Buffon et plusieurs de leurs élèves ont soutenu que nulle trace de perfectionnement ne saurait être signalée dans les mœurs et les habitudes des bêtes. Cette sentence, croyons-nous, n'est pas sans appel et pour s'en convaincre, il suffirait de parcourir le bulletin de la Société protectrice des animaux.

Mais, comme on sait, l'animal le plus utile à l'homme, le cheval, très peureux quand il vit en troupeaux, d'après Decroix, Benjamin Lecoq *(Soc. méd. vét., 1870)*, Delorme et Hugues *(Écho vét., 1882)*, montre parfois un véritable courage sur les champs de bataille.

D'autre part, chez les hirondelles, des faits d'innéité de la plus haute importance ont été signalés. En France, elles ont l'habitude de construire leurs nids avec du mortier, tandis qu'en Chine elles se servent d'une espèce de gélatine dont les Chinois font d'excellents potages. Dans l'île de Gorée, elles restent toute l'année, la chaleur du climat leur permettant en tout temps de trouver leur nourriture, et chacun sait qu'elles quittent nos pays à l'approche de l'hiver.

Avant toute trace de colonisation, sur la rive orientale du Mississipi, on les voyait placer leurs nids dans les creux des arbres et aux voûtes des cavernes ; plus tard, l'expérience leur apprit que les angles des toits des fenêtres, rendaient les nids moins accessibles au froid et à leurs ennemis. Enfin, dans les pays où l'on respecte leurs nids, elles vont les habiter dès leur retour; si elles constatent des traces de destruction exercées sur eux, elles ne commettent pas l'imprudence d'en bâtir un second à la même place.

Pour éviter les reptiles très friands de ses œufs, des naturalistes nous apprennent encore que le loriot suspend son nid sur des arbres élevés, à l'extrémité des branches, de préférence à leur bifurcation. Il les fixe au moyen de ficelles et de fils volés, de bouts de lignes pêchées dans les étangs, par des nœuds solides à de frêles branches, et l'on croirait voir un

véritable hamac se balançant au plus léger souffle du vent, semblant défier les orages. Ce n'est pas tout. Sous le brûlant climat de la Louisiane, le loriot construit son nid à claire-voie ; mais, dans les pays froids, il le rembourre de laine et l'expose au midi. Ici se présente une question intéressante. Serait-il vrai que les oiseaux donnent toujours à leurs nids la même forme ? Les vieux oiseaux ne les construisent-ils pas mieux que les jeunes ? Pouchet, célèbre naturaliste français, ayant comparé des nids de martinets datant de cinquante ans, à ceux de nos jours, a prétendu que leur forme, il y a un demi-siècle, était globuleuse ; en ce moment elle serait semi-ovalaire ; de plus l'entrée, progrès incontestable, serait longitudinale au lieu d'être arrondie. Enfin, Brook, dans un ouvrage sur la perfectibilité des animaux, soutient que les vieux oiseaux sont de meilleurs architectes que les jeunes, ce qui, à la joie d'un grand nombre de vieillards, justifie ce proverbe : « La jeunesse est imprévoyante. »

L'abeille modifierait aussi, au dire de plusieurs auteurs, le plan de ses constructions, substituerait à des cellules en hexagone, des cavités pentagonales ; l'araignée filerait des toiles à rayons circulaires ou longitudinaux.

Les chasseurs savent très bien, dit Darwin, que les jeunes animaux se laissent prendre plus facilement aux piéges que les vieux, et Leroy a été frappé de la prudence des renards âgés. Le chimpanzé, de l'avis de plusieurs naturalistes, se servirait d'outils et Rengger aurait pu dresser des singes à casser les noix avec des pierres.

Cette perfectibilité de l'instinct, chose importante à dire, laisse de telles traces dans le cerveau des animaux, que les progrès réalisés par eux sont souvent transmissibles à leurs descendants. Les chiens de berger, par exemple, sont très faciles à dresser pour garder un troupeau ; les chiens du Mont Saint-Bernard passent leur vie, de père en fils, à sauver celle des voyageurs égarés dans les neiges, et un grand nombre de chasseurs, qui gardent depuis plusieurs générations les descendants de chiens bien dressés, affirment la justesse de cette expression : « Ce chien chasse de race ! »

Qui de nous oserait nier que le cheval, docile à l'éducation de l'homme, marche, s'arrête, accélère ou ralentit le pas au gré du cavalier et qu'il tient de ses ascendants de bonnes ou mauvaises dispositions perfectibles au point de nous récréer dans les cirques? Enfin, si les directeurs de ces établissements ne connaissaient le fait d'*innéité héréditaire* nous ne saurions comprendre pourquoi ils tâchent de n'admettre à la reproduction que des animaux ayant déjà soulevé les applaudissements du public et acquis par leurs travaux une certaine renommée.

Si le progrès est facile à constater chez les animaux, pourrait-on le nier chez l'homme? Pour ce dernier la question du progrès est, croyons-nous, dans la vieille querelle des anciens et des modernes, éternel sujet de dissertation philosophique. Quoiqu'il en soit, nous établirons dès maintenant une division entre les progrès intellectuels et moraux.

Dans le règne de l'intelligence, comme dans celui de la matière, la richesse serait, d'après Fourrier, le résultat combiné du capital, du travail et du talent. Eh bien! les connaissances s'accumulent, les moyens de les transmettre se simplifient, les générations nouvelles sont incontestablement plus instruites que leurs devancières, et la science est un instrument pour inventer. Dans la plupart des sphères d'activité, nous faisons plus et mieux qu'autrefois; et chose digne de remarque, grâce à l'*innéité héréditaire*, l'intelligence des enfants devient de plus en plus précoce.

Quant aux progrès moraux consistant, comme l'a dit Ch. Secrétan, dans les mobiles que nous ne connaissons jamais avec certitude chez autrui, nous ne pouvons guère comparer les vertus des générations; il ne nous est possible que de comparer leurs idées morales, et, si nous sentons que le progrès est encore dans ce domaine susceptible de s'ouvrir une voie et de fixer son perfectionnement au moyen de l'innéité héréditaire, nous n'osons affirmer que l'élévation des sentiments actuels jointe à la fermeté du vouloir est manifeste; mais nous en faisons retomber toute la responsabilité sur la

société qui semble dédaigner les préceptes d'hygiène mentale ; ce qui nous ramène et nous invite, après nous être écarté un moment de l'étude de l'instinct d'imitation, à en tirer les conséquences qui en découlent.

§ VI. Conséquences de la loi d'imitation.

Deux éléments, avons-nous déjà dit, doivent être pris en considération : l'impression et la prédisposition. Lorsque cette dernière existe, il est, croyons-nous, indispensable de soustraire les enfants à la vue de tous les désordres nerveux. Ce principe était appliqué dans toute sa rigueur à l'asile de Toulouse par notre regretté maître, le professeur Marchant. Jamais cet aliéniste prudent ne laissait pénétrer dans l'établissement les enfants âgés de moins de quinze ans. Il restait, avec juste raison, sourd aux prières comme aux larmes, et il serait à désirer qu'une mesure aussi hygiénique fût généralisée à toutes les maisons d'aliénés. Bien plus, les ascendants devraient cacher aux jeunes enfants l'existence de troubles nerveux héréditaires, car les émotions pénibles inséparables d'une visite faite à des malades tendrement aimés, tout comme l'idée seule d'être exposés un jour à subir le triste héritage qui leur a été pour ainsi dire légué au moment de la naissance, est capable de réveiller chez eux des désordres psychiques et intellectuels se trouvant à l'état latent. En supposant même leurs familles indemnes de toute tache vésanique, nous ne conseillerons jamais à une mère nerveuse ou à un père d'un caractère inégal à faire l'éducation de ses enfants.

Comme l'a dit Luys : « Chez les enfants, l'aptitude imitatrice est portée à un haut degré, et c'est grâce à elle qu'ils s'instruisent si aisément dans un milieu favorable à leur développement et qu'ils retiennent les bonnes comme les mauvaises impressions qui les frappent. » Telle est encore l'opinion de M. Rambosson : « Les organisations les plus faibles et les plus sensibles, telles que celles des enfants dont le système nerveux est si impressionnable, paraissent les plus

propres à recevoir et à transformer ce mouvement expressif, et, par conséquent, à subir l'influence du dehors. » Que les enfants soient donc enlevés de bonne heure à un milieu qui pourrait leur être nuisible ! Une vie aussi intime que possible, d'ailleurs, favorise au plus haut point, a écrit M. Marandon de Montyel, les tendances imitatives : « Qui ne sait, dit cet aliéniste, combien la vie commune, en vertu même de l'instinct d'imitation tel que je l'ai défini, tend non-seulement à rapprocher les esprits, mais même à les identifier. L'époux et l'épouse, après vingt ans de bonheur conjugal et d'union parfaite, ont chacun un état psychique qui n'est pour ainsi dire qu'un compromis inconscient de leurs esprits. Dès lors, telles hallucinations, telles conceptions délivrantes qui ne se seraient pas communiquées à un prédisposé, même sous l'influence d'une action incessante, le sont, si celui qui agit est un être tendrement aimé, dont on a partagé toute l'existence dont on a souffert toutes les douleurs et joui toutes les joies, selon la belle et énergique expression du poète. » Ce qui est vrai pour le mari et la femme, doit l'être pour un enfant qui a passé de longues années auprès de ses parents, à plus forte raison s'il n'a jamais quitté la maison paternelle. C'est donc au sein de la famille que l'imitation atteindra son *summum* d'intensité, et dans l'enfance surtout que seront à redouter ses funestes effets. Car, l'instinct d'imitation perd de sa force avec l'âge; il est alors contrebalancé par le développement de la raison et l'influence des passions : « Le degré de culture intellectuelle et l'habitude de la réflexion influencent encore d'une façon bien nette, dit M. Luys sur l'évolution régulière du *processus* d'imitation. En général, les aptitudes imitatives qui, pour être accomplies automatiquement, exigent un certain degré d'irréflexion, se retrouvent avec toute leur énergie native dans les classes sociales inférieures là où la réflexion, la circonspection des actes est en quelque sorte incomplètement développée. »

Cette influence du développement de la culture intellectuelle et de la volonté sur l'imitation, ajouterons-nous, a été

rattachée par M. Marandon de Montyel à ce principe bien mis en lumière par M. Charcot, que la cellule nerveuse supérieure a le pouvoir d'arrêter les réflexes de la cellule nerveuse inférieure. Enfin, il est inutile de dire que les bons comme les mauvais exemples sont contagieux, qu'il est bon de se surveiller devant les enfants. Cette obligation n'avait pas échappé à Marc-Aurèle qui allait jusqu'à dire : « Telles sont tes pensées habituelles, tel sera aussi le caractère de ton esprit; car l'âme est teinte par les pensées. »

Après avoir signalé les dangers de l'*imitation*, il nous reste à dire quelques mots de l'heureuse influence qu'elle peut exercer sur le développement et la conservation des facultés. C'est ce que nous nous proposons de faire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

—

De l'Éducation

Au point de vue de l'Hygiène mentale des âges

§ I. Hygiène mentale de la première enfance

C'est surtout dès la première enfance comme nous venons de le voir, à propos de l'*Imitation*, que doit être façonné l'être fragile appelé à devenir en peu de temps un petit homme. Rousseau, dans ses pages admirables, établissait déjà au siècle dernier que la mère doit allaiter son enfant, et ce n'est certainement pas à ces pages de l'*Emile* que s'adressaient les vives critiques soulevées par le système d'éducation préconisé par le philosophe de Genève. Les statistiques contemporaines, non moins éloquentes, prouvent aussi combien meurtrier est l'allaitement qui se fait loin de la famille ; et ce qui est vrai pour le développement physique de l'enfant, l'est encore pour celui de ses facultés mentales. Croire, dirons-nous, que le nouveau-né doit rester indifférent à ce qui l'entoure jusqu'au jour où se manifeste le sentiment de sa personnalité, est une erreur mise en lumière par les recherches contemporaines sur la *vie inconsciente de l'esprit*. Malgré les exagérations de M. de Haartmann et de ses disciples de l'école allemande, nous regardons comme réel le service rendu par ces philosophes à la science, en établissant que la conscience n'est qu'un cas accidentel de la vie psychique et que la plupart des opérations intellectuelles s'accomplissent en dehors du sens interne. Car, il résulte de ce fait que dès la naissance commence l'emmagasinement des impressions destinées plus

tard à alimenter l'intelligence. Aucune d'elles ne se perd ; à l'insu même de tout observateur, la cérébration inconsciente amasse sans cesse des matériaux, et quand plus tard, par les progrès de l'organisation, le *moi* prend possession de lui-même, les résultats qu'il saisit proviennent précisément de ces premières impressions et de ces premières sensations. Dès lors, la nature de ces dernières ne saurait être indifférente à l'hygiéniste, et pour lui comme pour Morel, les meilleures doivent se trouver au sein de la famille : « Il faut aux enfants, disait ce grand aliéniste, l'éducation maternelle première qui, grâce à une foule de soins attentifs, de caresses instinctivement ingénieuses, d'une longue incubation morale si l'on peut s'exprimer ainsi, nous enfante à la vie spirituelle comme nous avons été enfantés à la vie psychique, et nous rend deux fois les fils de nos mères. »

Pour ce qui est de l'hygiène mentale du premier âge, nous attirerons enfin l'attention des intéressés sur la nature du lait et les chutes de l'enfant sur la tête. Nous avons déjà vu, page (53), l'influence des émotions et des passions de la mère sur l'état mental du nourrisson ; il nous restait à signaler une cause assez fréquente de désordres nerveux des nouveaux-nés, liée au rétablissement de la menstruation chez la nourrice. Gaussail affirme avoir recueilli 20 cas d'éclampsie chez les nouveaux-nés dans lesquels cette cause déterminante avait pu être constatée. « Les nourrissons, dit-il, étaient allaités par leurs mères, jeunes, nouvellement mariées, primipares douées d'une constitution nerveuse. De quelques-unes, nous avons obtenu pour renseignements qu'elles se livraient à de frénétiques rapprochements conjugaux. »

D'autre part, les chutes sur la tête pourraient avoir des suites fâcheuses, comme l'a établi Lassègue dans ses travaux sur les cérébraux. Le célèbre professeur a pu expliquer en effet, qu'un grand nombre d'actes étranges ou criminels survenus inopinément dans la vie de certains individus, avaient leur origine pathologique dans les chutes graves sur le crâne. Sans doute, ces chutes sont dangereuses à tous les

âges et l'on a vu des troubles mentaux passagers intermittents, ou durables, en être le résultat (1) sans qu'il fût possible d'incriminer une tare originelle ; mais nous les croyons surtout funestes dans la première enfance. Cela est si vrai, que l'application du forceps suivie de tractions violentes a entraîné des désordres cérébraux ; et que des sages-femmes ayant eu la malencontreuse idée de malaxer la tête d'un nouveau-né pour lui donner une forme plus élégante, ont vu mourir en quelques jours leurs opérés de convulsions. Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'à cet âge toutes les indispositions doivent être observées avec une tendre sollicitude par les parents. Le délire des nouveaux-nés, comme l'a très bien dit M. Bouchut, doit inspirer toujours des craintes : il peut être causé par les vers, la dentition, les affections de la peau, la constipation et la diarrhée.

§ II. — Hygiène mentale de la seconde enfance.

Dans la seconde enfance, le but qu'on se propose d'atteindre est d'orner l'esprit de l'enfant et de fortifier sa volonté. Ainsi armé, le jeune homme pourra entrer dans la route longue et périlleuse déjà parcourue par ses ancêtres, entreprendre en un mot la lutte de la vie. Or, comme il nous serait impossible de formuler sans données scientifiques, le moindre précepte à suivre pour développer les facultés mentales, nous avons cru devoir présenter quelques réflexions sur leur développement normal et physiologique.

Toutes nos facultés naissent les unes des autres ; elles sont la résultante de transformations successives d'un acte primordial : la sensation. De même que toute impression nerveuse en arrivant à la couche optique subit une transformation qui la fait apparaître à la conscience sous forme de sensation, de même l'état nerveux correspondant à la sensation continuant sa marche vers un autre centre, subit une deuxième transformation qui la fait apparaître à la conscience

(1) Azam Eug., *Les troubles intellectuels provoqués par les traumatismes cérébraux, 1881.*

sous une forme nouvelle : la sensibilité, et ainsi de suite jusqu'à sa transformation en un acte quelconque. Ainsi d'une part, une impression nerveuse; de l'autre des appareils plus ou moins perfectionnés par l'hérédité et l'éducation chargés de transformer la première sensation; voilà tout le mécanisme psychique. Nous ferons remarquer toutefois, que l'impression nerveuse, par suite de transformations successives, va toujours s'épuisant, laissant dans les cellules nerveuses des traces indispensables, pour nos souvenirs, de son passage. Ce qui le prouve, c'est que la tendance à l'action diminue à mesure que l'impression monte l'échelle des facultés, et c'est précisément cet affaiblissement de la tendance à l'action qui nous fournit une preuve d'une grande valeur pour la doctrine de la transformation successive de l'impression nerveuse en nos diverses facultés. Cette théorie, comme on voit, accepte le point de départ de Condillac, et la complète en tenant un grand compte de l'action des appareils nerveux plus ou moins perfectionnés par l'hérédité et l'éducation. Un exemple vulgaire fait bien saisir d'ailleurs la filiation. Quand, à la puberté, les organes génitaux envoient à la moëlle des impressions nouvelles; ces dernières se transforment dans la couche optique en *volupté;* cette sensation correspondant à un courant nerveux qui peut être perçu psychiquement comme *volupté,* continuera sa route vers un troisième appareil pour se tranformer en *amour,* dans un quatrième, il deviendra par exemple *idée de famille,* de telle sorte que ces trois états différents perçus par la conscience : *volupté, amour, idée de famille,* ne sont que trois transformations de l'impression nerveuse partie des organes génitaux. Enfin, dans cette théorie, il ne faut pas perdre de vue que la conscience n'est qu'un élément surajouté, un voyageur qui, selon l'exacte comparaison de Royer-Collard, immobile sur la rive, voit s'écouler les eaux d'un fleuve. En conséquence, un premier fait de solidarité des facultés mentales nous est fourni par leur propre fonctionnement. Un second peut être tiré du mode de développement des théories sociales. En vain, certains philosophes croient

qu'elles ont pris naissance dans l'examen de la nature et des choses, c'est-à-dire des vrais rapports de l'homme avec l'homme, et de l'individu avec la société; elles ne sont nées que des faits qui les rendaient nécessaires, tout comme nos sentiments et nos connaissances dérivent forcément de nos sensations. Toutes les théories sociales se sont présentées à titre de remède ou de protestation, et nous allons voir que pour elles, comme pour notre âme, les faits d'un côté, les sensations de l'autre, ont éveillé le sentiment et ce dernier, l'idée.

« L'ordre qui n'a pas été précédé du désordre, a dit un grand penseur (1), n'est pas remarqué tant qu'il dure. Vivant et fort, il n'a point de nom; sa première voix est un cri d'alarme; c'est en périssant qu'il se nomme. » C'est, en effet, l'esclavage qui a donné l'idée de la liberté, le privilége celle de l'égalité, l'oppression religieuse celle des droits de la conscience. Ces exemples ne paraîtront pas sans rapports avec la question qui nous occupe. Ils nous montrent les faits engendrant les sentiments, les sentiments des idées; ils nous servent à constater les diverses phases de développement, d'enchaînement et de solidarité dans les facultés de l'esprit humain. Mais, d'après ces données qui accordent l'initiative aux faits, c'est-à-dire aux sensations sur les sentiments et celle des sentiments sur les idées, nous devons pourtant accorder une réaction aux sentiments sur les sensations, ce qui, tout en affirmant la solidarité de nos facultés nous montre aussi leur indépendance. De là, la possibilité d'un rôle prépondérant chez l'un, de l'appareil chargé de transformer l'impression en sensibilité ; chez l'autre, la prépondérance de celui qui est destiné à transformer la sensibilité en pensée.

Si tel est, comme nous le croyons, le mécanisme fonctionnel de l'esprit humain, toute éducation doit tendre à faciliter le développement harmonieux de ses facultés, et obtenir l'asservissement de la sensation et de la sensibilité par la raison. Préparer l'homme futur à dominer ses penchants et ses passions tel doit être, selon nous, le but de l'éducation.

(1) Vinet, *Études philosophiques*.

Certains philosophes, ayant pensé que nos malheurs résultaient de nos passions psychiques, ont déclaré que la sensibilité devait être supprimée et l'homme, être réduit, autant que faire se pouvait à la sensation et à l'intelligence; mais cette mutilation n'a donné que des résultats déplorables. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les mémoires de Stuart Mill et les pages tristement éloquentes où il raconte les résultats obtenus sur lui par ce singulier système d'éducation; Félix Voisin est bien plus dans le vrai, à notre avis, quand il écrit dans son livre sur la loi morale et religieuse de l'humanité : « J'ai dit que nous tenions nos facultés de la divine Sagesse, qu'elles avaient par cela même dans le but de sa création, un droit légitime d'exercice et d'application. » Vouloir supprimer la sensibilité, c'est oublier qu'elle est d'abord l'intermédiaire obligé entre la sensation et la raison, c'est méconnaître avec Rousseau qu'un enfant élevé au milieu des rires et de la joie ressemblerait à un athlète élevé hors des combats. Combien nous préférons cette pensée de Victor Hugo malgré son exagération : « Pour être un hercule, il faut avoir étouffé des serpents dès le berceau! » D'ailleurs, éviter la lutte des passions, c'est éviter la vie, car exister, disait Locke, c'est sentir. Enfin, au dire encore du poëte dont notre siècle s'honore : « Les grands hommes sont ceux qui ont beaucoup senti, beaucoup vécu; et souvent en quelques années on a vécu bien des vies. » Ce qu'il faut donc obtenir, ce n'est pas la suppression de la sensibilité, mais son asservissement; et tous nos efforts doivent tendre à mettre au service de l'intelligence deux esclaves dociles : la sensation et la sensibilité. « Nos facultés sensuelles et émotionnelles, en raison de leur égoïsme, de leur dominance native et continuelle et de la facilité avec laquelle elles répondent aux excitations extérieures doivent être constamment soumises, a écrit F. Voisin, au contrôle des facultés élevées de l'âme humaine, en d'autres termes, à la suprématie de l'intelligence et des sentiments moraux. »

Mais pour arriver à un tel résultat, nous objectera-t-on,

quelle serait la méthode à suivre ? Faudrait-il fortifier la raison dès la seconde enfance ? Nous ne le pensons pas. A cet âge, la raison n'existe pas encore, et si l'idéal des précepteurs et des familles a été longtemps de faire de petits savants, on a compris aujourd'hui qu'il fallait parler aux yeux, c'est-à-dire aux sens, et au cœur ou à la sensibilité des enfants avant de s'adresser à leur esprit ; aussi ne saurions-nous trop applaudir à la révolution qui s'opère en ce moment dans l'instruction primaire. Comme l'a dit Rousseau, « la nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes ; si nous voulons pervertir cet ordre, nous produisons des fruits précoces qui n'auront ni maturité ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre ; nous aurons de jeunes docteurs et de vieux enfants. » Ces derniers sentent en effet, et ne peuvent juger ; tel est le fondement sur lequel il faut bâtir et bâtir vite, les éléments que vous leur aurez fournis à ce moment, étant appelés plus tard à se transformer en idées et en actes. Chercher de mille manières à étouffer leurs mauvais instincts, flatter les bons et les développer au moyen de l'imitation, préparer enfin les enfants à l'adversité ; voilà l'œuvre à accomplir et qui ne saurait être réalisée sans l'aide d'une bonne discipline. Oui, ne craignons pas de le dire bien haut, d'autant plus haut que des tendances contraires semblent malheureusement prévaloir de nos jours, une bonne discipline est absolument nécessaire. Si on a, en effet, compris que ce n'est pas à la faiblesse de la raison de l'enfant qu'il faut s'adresser pour le former, mais à ses sensations et à sa sensibilité ; on tend de plus en plus à l'abandonner à lui-même, à ne pas vouloir porter atteinte à sa liberté. Cette calamité, nous la devons à nos mœurs et à Herbert Spencer. A nos mœurs tout d'abord, car la liberté en France règne en souveraine ; certes, nous sommes le premier à l'aimer pour l'homme fait, mais nous ne la voudrions pas pour l'enfant ; elle devrait s'arrêter à la porte des lycées et surtout des écoles primaires. En second lieu, dirons-nous, que l'illustre philosophe anglais exerce sur les opinions de ses contemporains une action puissante, c'est

justice; mais en matière d'éducation, cette influence, du moins à notre avis, est des plus funestes, quand il regarde comme inutiles les punitions, osant affirmer que toute faute obtient immédiatement, par elle-même, son châtiment immédiat; car ce qui est vrai au physique est absolument faux au psychique. Sans doute, l'enfant qui joue avec le feu ne tarde pas à se brûler et éclairé par une expérience douloureuse ne commet plus la même imprudence; mais l'écolier paresseux ne sera puni de sa paresse qu'à une époque où il ne lui sera plus possible que de regretter le temps précieux perdu pour ses études. Une discipline sévère est donc nécessaire dans les écoles, et si les châtiments corporels ont été bannis avec raison, n'ayant jamais développé que la bassesse et l'hypocrisie dans les caractères, l'instituteur ou mieux l'éducateur doit s'attirer la confiance de ses jeunes élèves, et obtenir ainsi l'obéissance à ses enseignements. Nous nous bornons à établir ce principe, c'est aux pédagogues de l'obtenir.

Il est encore certains points de l'hygiène mentale de la seconde enfance qui doivent fixer notre attention. M. Max Simon s'élève avec raison contre cette mauvaise habitude si répandue de raconter aux enfants des histoires terrifiantes. Il cite ces paroles pleines de sagesse de Lucas : « Ne cesserez-vous pas de raconter des absurdités pareilles, vous, des vieillards? Si vous y tenez, remettez au moins à un autre temps, par égard pour les enfants que voici, ce récit de vos histoires incroyables ou effrayantes. Prenez garde de leur remplir la tête, sans le vouloir, de frayeurs et de fables étranges, ménagez la jeunesse et ne l'accoutumez pas à de semblables aventures dont l'impression troublerait pour le reste de la vie la tranquillité de son âme et la rendrait pusillanime et superstitieuse. »

A cet âge enfin la vie au grand air et les exercices corporels sont indispensables. Plus grand sera le développement physique de l'enfant, moins ses facultés psychiques seront exposées à s'exalter et à se pervertir. C'est sûrement au discrédit dans lequel depuis de longues années semblait être tombé ce

précepte, que tient la surexcitation nerveuse si fréquente de nos jours. Négligeant toute éducation physique, on a surmené le système nerveux. La soif du bien-être, les exigences des carrières, de positions, d'argent, de luxe, ont exagéré l'effort de la volonté, de l'intelligence, et amené une dépense trop grande des facultés et des passions humaines. L'activité de chacun, du haut en bas de l'échelle a été telle que l'esprit même des enfants qui bégayaient encore, a été poussé comme on pousse une plante en serre chaude ; aussi sommes-nous heureux de pouvoir signaler aujourd'hui le réveil du goût de la gymnastique et la création récente de bataillons scolaires ; car la santé physique est une confiance, et développer les forces physiques est, d'après nous, un moyen de rendre plus vif, si toutefois cela est possible, le sentiment patriotique des nouvelles générations. C'est durant l'expédition tunisienne, courbé sous le poids du sac, que cette pensée s'est présentée dans toute sa justesse à notre esprit ; nous nous rendions à ce moment parfaitement compte de ce fait : c'est qu'il faut plus d'énergie physique et morale pour supporter les fatigues d'une campagne que pour en affronter les dangers.

Développer les forces physiques, dès la seconde enfance, ce n'est donc pas seulement arracher de petits êtres aux maladies du corps et de l'esprit, c'est encore préparer les enfants français à la revanche !

§ III. Hygiène mentale de la puberté et de l'adolescence

Le jeune homme comme la jeune fille, à l'époque de la puberté, doivent être entourés des soins en rapports avec la nouvelle fonction qui s'établit et entraîne chez eux si souvent des troubles physiques ou psychiques ; inutile de dire que ces derniers seuls doivent nous occuper

Quelque temps avant l'apparition du flux menstruel, se développent fréquemment chez les jeunes filles des états anémiques ou chloro-anémiques qui s'accompagnent d'une grande mobilité de sentiments et d'idées. La plupart de celles qui pré-

sentent une prédisposition aux affections nerveuses et mentales, perdent souvent la raison par suite des difficultés qu'éprouvent les règles à apparaître, et, généralement, lorsque l'écoulement sanguin se produit, les désordres intellectuels s'apaisent (1). Au dire de Luys, toujours chez des jeunes filles prédisposées, les premières apparitions menstruelles se font mal; précoces ou tardives, elles sont presque toujours accompagnées de phénomènes hystériformes avec retentissement plus ou moins accusé du côté des fonctions physiques. Telle est aussi l'opinion de Briquet (2). Des idées sombres, des idées de jalousie, de suicide, ont été relatées encore par Brière de Boismont (3), Max Simon et Jolly. Voici d'ailleurs une lettre touchante publiée par Brière de Boismont qui avait été trouvée auprès d'une jeune fille étendue sur le carreau, à côté d'un réchaud de charbon : « J'ai longtemps lutté contre le sort injuste dont j'étais victime; me voir toujours méconnue, haïe, même des auteurs de mes jours, était un supplice au-dessus de mes forces. Je leur pardonne. Puisse ma sœur leur faire oublier celle qu'ils ont rendue si malheureuse. »

Chez les jeunes gens lorsque l'imitation depuis longtemps déjà ou l'hérédité (4) n'a pas engendré ce vice, au moment de la puberté, l'excitation génésique les pousse à se livrer à des habitudes solitaires qui ont les plus déplorables effets sur leur santé physique et morale. Plus leur affaiblissement physique est grand et plus grande est la passion physique qu'ils déplorent sans toujours parvenir à la vaincre. D'après Maudsley, avant la puberté, l'onanisme déterminerait plutôt l'affaiblissement intellectuel que la folie; cette dernière, en effet, nécessite une idéation plus complète et c'est pour ce motif que l'onanisme dans la seconde enfance, n'entraîne que des hallucinations, des périodes d'excitation ou de dépression, tandis qu'à l'époque de la puberté, rien n'est fréquent comme

(1) Dagonet, *Traité des maladies mentales.*
(2) Briquet, *Communication acad. méd. 1881.*
(3) Brière de Boismont, *Traité du suicide.*
(4) H. Fournier, *De l'onanisme.*

d'observer des perversions du sens moral, des idées lypémaniaques avec tendances au suicide. On voit alors les jeunes gens et les jeunes filles à peine au seuil de la vie s'y trouver assez mal pour vouloir en sortir. Ils prétendent s'ennuyer, quelque chose leur manque ; ils ne soupirent pas après les plaisirs comme les jeunes gens de leur âge ; leurs sentiments affectifs s'affaiblissent. ces malades s'isolent, et éprouvent le besoin de sortir n'importe comment de ce qu'ils appellent une prison, brusquement, comme un condamné qui se précipite la tête la première contre les murailles de sa cellule, préférant la mort à cette absence de liberté. Il y a cependant une différence, c'est que le condamné qui se tue sait ce qu'il lui manque tandis que les infortunés dont nous parlons ne peuvent rien dire. Ce sont des esprits perdus dans le vague, obsédés par des idées noires que rien n'intéresse et que tout dégoûte.

Ces dangers signalés, nous agiterons de nouveau, à propos de l'adolescence, la question de l'éducation ; car c'est maintenant à l'intelligence proprement dite qu'il convient de s'adresser ; en elle l'adolescent aura un auxiliaire précieux qu'il importe de développer et de fortifier ; c'est encore le moment de substituer au mobile d'amour-propre et d'intérêt si fréquemment mis en jeu de nos jours, celui de la satisfaction personnelle et de développer le *caractère* qui communique à un homme de la cohésion et de la permanence, d'aider enfin l'adolescent à se dresser une volonté capable de mettre au besoin un frein à ses passions. Tel devait être l'opinion et le désir de cette âme sensible, sincère et désespérée qui, dans *Rolla*, l'*Ode à la Malibran* et la *Nuit de Mai*, pleure et gémit dans sa gracieuse mélancolie, sur la douleur amère du mal, le besoin véhément de croire et surtout sur la faiblesse de sa volonté.

CHAPITRE III

—

§ IV. Hygiène mentale

De l'age adulte et de la vieillesse

Dans l'âge adulte et les classes ouvrières, la superstition est une porte ouverte aux affections nerveuses et à l'aliénation mentale ; mais l'instruction obligatoire est un remède appelé à la combattre, aussi ne nous y arrêterons-nous pas. Toutes les passions et tous les excès, de quelle nature qu'ils soient, conduisent surtout les hommes des classes riches à *une mort prématurée*, à *l'apoplexie cérébrale* ou à *la paralysie générale progressive*. Réveillé-Parise (1) a montré que le travail intellectuel abrégeait la vie. Sur les élèves qui sortent de l'école polytechnique les uns, comme on sait, embrassent les carrières civiles ; d'autres entrent dans l'armée. Or, sur la promotion de 1837, comptant 130 élèves en 1878, il y avait 49 morts, dont 26 civils et 23 militaires ; sur celle de 1838, 130 élèves sortants, 90 sont vivants en 1877 ; au nombre des morts se trouvent 19 civils, 21 militaires ; sur la promotion de 1854, le chiffre des élèves quittant l'école était de 169 ; en 1877, 16 civils et 31 militaires manquent à l'appel ; nous devons toutefois faire remarquer que, dans cette année, il n'y avait que 30 civils sur 69 élèves, ce qui établit une proportion de 2 sur 11. Ainsi, malgré les chances défavorables de la guerre, la mortalité pour les civils paraît être quatre fois plus forte que celle des militaires. Il n'est guère possible d'invoquer ici la différence de constitution, et nous croyons plus

(1) Réveillé-Parise, *Physiologie et Hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit.*

naturel d'expliquer la différence de mortalité par les travaux intellectuels auxquels ont dû se livrer les civils qui sortent dans les premiers numéros, et aux conditions spéciales des carrières qu'ils embrassent.

L'apoplexie est encore une affection causée par les excès de travaux intellectuels. La Bruyère mourut de cette affection, à l'âge de 52 ans, le 10 mai 1696. Le 18 juillet 1374, on trouve Pétrarque, mort d'apoplexie dans sa bibliothèque, la tête renversée sur un livre. Copernic, Malpighi, Le Clerc du Tremblay, Linnée, Marmontel, Rousseau, Daubenton, Spallanzani, Monge, Cabanis, Corvisart, Walter Scott et beaucoup d'autres hommes célèbres sont morts aussi d'apoplexie.

Enfin, ajouterons-nous, la cellule nerveuse intellectuelle s'épuise vite dans la jeunesse et il n'y a point d'effort intellectuel, sans mouvement congestif vers le cerveau. M. Luys a, en effet, prouvé qu'au point de vue somatique, la suractivité prolongée de l'esprit avait les mêmes effets perturbateurs que la suractivité prolongée des régions émotives, par le fait de l'entretien permanent de l'afflux sanguin dans la trame nerveuse, avec accompagnement fatal d'hypérémie persistante. A la suite de congestions successives, en vertu même du fait de l'habitude, le cerveau se congestionne sous l'influence de la cause la plus légère et la paralysie générale n'est plus que la résultante de toutes ces congestions.

Pour ce qui est de la *vieillesse*, nous dirons que la première faculté atteinte par l'âge est la mémoire. Réveiller et entretenir les sentiments affectifs, entourer les vieillards de considération et de respect, c'est réchauffer en eux le sentiment de la personnalité et par suite ce qui le constitue, c'est-à-dire le souvenir de leurs sensations, de leurs sentiments et de leurs actes !

En résumé, dans la première partie de notre thèse, nous nous sommes proposé de montrer combien funeste était, à l'état mental des enfants, d'une part, l'hérédité de la surexcitation nerveuse, des névroses et de la folie ; et d'autre part,

certaines manières d'être des époux au moment même de la fécondation, et de la femme pendant la grossesse.

Faire ressortir, dans la seconde partie, au point de vue de *l'hygiène mentale des âges*, les déplorables ou encourageants effets de l'imitation et de l'éducation, tel est enfin le but que nous n'osons espérer avoir atteint.

Vu par le Doyen de la Faculté,
Dr DENUCÉ.

Vu : bon à imprimer.
Le Président de thèse,
Dr LAYET.

Vu et permis d'imprimer :
Pour le Doyen de l'Académie de Bordeaux,
L'Inspecteur d'Académie délégué,
E. ROUMESTAN.

QUESTIONS DE THÈSE

Anatomie. — Du cœur et de ses vaisseaux.

Physiologie. — Urine, de la sécrétion urinaire.

Chimie. — Phosphures, hypophosphites et phosphates.

Histoire naturelle. — Structure des faisceaux fibro-vasculaires.

Pathologie externe. — Cure des polypes naso-pharyngiens.

Pathologie interne. — De la méthode contro-stimulante dans le traitement de la pneumonie.

Pathologie générale. — De la fièvre en général.

Histologie et anatomie générale. — Des membranes muqueuses.

Anatomie pathologique. — Encéphalite.

Médecine opératoire. — Des différentes méthodes du traitement de l'ongle incarné.

Pharmacologie. — Des mellites et des oxymellites.

Matière médicale. — Du séné et de la famille des légumineuses.

Thérapeutique. — Théories physiologiques touchant l'action de l'alcool.

Hygiène. — Des boissons aromatiques.

Médecine légale. — De la grossesse, problèmes médico-légaux qui s'y rattachent.

Accouchements. — La version céphalique du fœtus opérée par manœuvres externes.

Bordeaux. — Imprimerie O.-L. Favraud, 30, place Pey-Berland.